

Rapport financier et  
Etats financiers condensés  
non audités des neuf premiers  
mois de l'exercice 2012

13 NOVEMBRE

**2012**

**vivendi**

**VIVENDI**

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 7 279 157 930 €

Siège Social : 42 avenue de Friedland – 75380 PARIS CEDEX 08

<b>CHIFFRES CLES CONSOLIDES</b> .....	<b>4</b>
<b>I- RAPPORT FINANCIER DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2012</b> .....	<b>5</b>
<b>1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS</b> .....	5
1.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2012.....	5
1.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE 30 SEPTEMBRE 2012.....	8
<b>2 ANALYSE DES RESULTATS</b> .....	9
2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ET COMPTE DE RESULTAT AJUSTE.....	9
2.2 ANALYSE DES RESULTATS.....	11
2.3 PERSPECTIVES 2012.....	14
<b>3 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS</b> .....	15
<b>4 ANALYSE DES PERFORMANCES DES METIERS</b> .....	17
4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER.....	17
4.2 COMMENTAIRES SUR LES PERFORMANCES OPERATIONNELLES DES METIERS.....	18
<b>5 TRESORERIE ET CAPITAUX</b> .....	21
5.1 SYNTHESE DE L'EXPOSITION DE VIVENDI AUX RISQUES DE CREDIT ET DE LIQUIDITE.....	21
5.2 EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET.....	22
5.3 ANALYSE DE L'EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET.....	23
5.4 NOUVEAUX FINANCEMENTS MIS EN PLACE AU COURS DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2012.....	24
<b>6 DECLARATIONS PROSPECTIVES</b> .....	25
<b>II- ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER : DONNEES FINANCIERES COMPLEMENTAIRES NON AUDITEES</b> .....	<b>26</b>
1 RESULTAT NET AJUSTE.....	26
2 RECONCILIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE D'ACTIVISION BLIZZARD.....	27
3 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER – DONNEES TRIMESTRIELLES 2012 ET 2011.....	29
<b>III- ETATS FINANCIERS CONDENSES DES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 2012</b> .....	<b>31</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT CONDENSE</b> .....	<b>31</b>
<b>TABLEAU DU RESULTAT GLOBAL CONDENSE</b> .....	<b>32</b>
<b>BILAN CONDENSE</b> .....	<b>33</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES</b> .....	<b>34</b>
<b>TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONDENSES</b> .....	<b>35</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONDENSES</b> .....	<b>38</b>
NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION.....	38
NOTE 2 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE.....	38
NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE.....	41
NOTE 4 RESULTAT OPERATIONNEL.....	45
NOTE 5 COUT DU FINANCEMENT.....	45
NOTE 6 IMPOT.....	45
NOTE 7 RESULTAT PAR ACTION.....	46
NOTE 8 EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.....	46
NOTE 9 ENGAGEMENTS.....	49
NOTE 10 LITIGES.....	49
NOTE 11 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	53

# Chiffres clés consolidés

	Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercices clos le 31 décembre			
	2012	2011	2011	2010	2009	2008
<b>Données consolidées</b>						
Chiffre d'affaires	20 751	21 030	28 813	28 878	27 132	25 392
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (a)	4 331	4 866	5 860	5 726	5 390	4 953
Résultat net, part du groupe	1 651	2 799	2 681	2 198	830	2 603
Résultat net ajusté (ANI) (a)	2 194	2 519	2 952	2 698	2 585	2 735
Endettement financier net (a) (b)	15 011	13 342	12 027	8 073	9 566	8 349
Capitaux propres (c)	22 715	21 352	22 070	28 173	25 988	26 626
Dont Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA (c)	20 065	18 901	19 447	24 058	22 017	22 515
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels, nets (CFFO avant capex, net)	4 961	5 372	8 034	8 569	7 799	7 056
Investissements industriels, nets (capex, net) (d)	(3 665)	(2 386)	(3 340)	(3 357)	(2 562)	(2 001)
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) (a)	1 296	2 986	4 694	5 212	5 237	5 055
Investissements financiers	(1 596)	(514)	(636)	(1 397)	(3 050)	(3 947)
Désinvestissements financiers	48	4 617	4 701	1 982	97	352
Dividendes versés au titre de l'exercice précédent	1 245	1 731	1 731	1 721	1 639 (e)	1 515
<b>Données par action</b>						
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (f)	1 290,9	1 279,8	1 281,4	1 273,8	1 244,7	1 208,6
<b>Résultat net ajusté par action (f)</b>	<b>1,70</b>	<b>1,97</b>	<b>2,30</b>	<b>2,12</b>	<b>2,08</b>	<b>2,26</b>
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (hors titres d'autocontrôle) (f)	1 323,1	1 285,5	1 287,4	1 278,7	1 270,3	1 211,6
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action (f)	15,17	14,70	15,11	18,81	17,33	18,58
<b>Dividende versé au titre de l'exercice précédent par action</b>	<b>1,00</b>	<b>1,40</b>	<b>1,40</b>	<b>1,40</b>	<b>1,40</b>	<b>1,30</b>

Données en millions d'euros, nombre d'actions en millions, données par action en euros.

- Vivendi considère que le résultat opérationnel ajusté (EBITA), le résultat net ajusté (ANI), l'endettement financier net et les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Chacun de ces indicateurs est défini dans le rapport financier ou à défaut dans son annexe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute autre mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Vivendi ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.
- Au 31 décembre 2009, Vivendi a modifié sa définition de l'endettement financier net, qui prend désormais en compte certains actifs financiers de gestion de trésorerie dont les caractéristiques (particulièrement la maturité, de 12 mois au maximum) ne répondent pas strictement à celles des équivalents de trésorerie, tels que définis par la norme IAS 7 et la position n°2011-13 de l'AMF. Compte tenu de l'absence de ce type de placement au cours des exercices antérieurs à 2009, l'application rétroactive de ce changement de présentation n'aurait pas eu d'incidence sur l'endettement financier net des exercices considérés et l'information présentée au titre de l'exercice 2008 est donc homogène.
- Vivendi a appliqué par anticipation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les normes révisées IFRS 3 (regroupements d'entreprises) et IAS 27 (états financiers consolidés et individuels). En conséquence de quoi, certains reclassements ont été effectués dans les capitaux propres consolidés de l'exercice 2008, afin de les aligner sur la présentation des capitaux propres consolidés de l'exercice 2009, conformément à la norme IAS 27 révisée.
- Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.
- Le dividende distribué au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 1 639 millions d'euros, payé en actions pour 904 millions d'euros (sans incidence sur la trésorerie) et en numéraire pour 735 millions d'euros.
- Le nombre d'actions, le résultat net ajusté par action et les capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action ont été retraités sur l'ensemble des périodes antérieurement publiées afin de refléter l'effet dilutif de l'attribution, le 9 mai 2012, d'une action gratuite pour 30 actions détenues à chaque actionnaire, conformément à la norme IAS 33 (résultat par action).

# I- Rapport financier des neuf premiers mois de l'exercice 2012

## Notes préliminaires :

Le présent rapport financier et les états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2012 ont été arrêtés par le Directoire le 12 novembre 2012, après avis du Comité d'audit qui s'est réuni le 9 novembre 2012.

Le rapport financier des neuf premiers mois de l'exercice 2012 se lit en complément du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tel qu'il figure dans le Rapport annuel - Document de référence 2011 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 19 mars 2012 (« Document de référence 2011 », pages 130 et suivantes) et du rapport financier du premier semestre 2012.

## 1 Événements significatifs

### 1.1 Événements significatifs intervenus au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2012

L'objectif du Directoire de Vivendi demeure la redynamisation de la valeur de l'action et la croissance du résultat net ajusté par action ainsi que le maintien d'une notation de crédit de qualité. Dans cette perspective, le Directoire de Vivendi poursuit, avec le Conseil de surveillance, ses travaux relatifs aux orientations stratégiques pour Vivendi. Vivendi communiquera en temps utile sur les nécessaires évolutions du groupe.

#### 1.1.1 Acquisition par Vivendi et Universal Music Group (UMG) d'EMI Recorded Music

Après avoir reçu le 21 septembre 2012 les autorisations réglementaires de la Commission européenne et de la Federal Trade Commission aux Etats-Unis, Vivendi et UMG ont finalisé le 28 septembre 2012 l'acquisition de 100 % de la division de musique enregistrée d'EMI Group Global Limited (EMI Recorded Music) à Citigroup Inc (Citi). EMI Recorded Music est consolidée par intégration globale depuis cette date. Pour mémoire, l'opération avait été autorisée sans condition en Nouvelle-Zélande (le 21 juin 2012), au Japon (le 9 juillet 2012) et au Canada (le 20 août 2012). Le prix d'acquisition, en valeur d'entreprise, s'élève à 1 130 millions de livres sterling (environ 1 404 millions d'euros), dont 991 millions de livres sterling (environ 1 230 millions d'euros) payés début septembre 2012, lorsque les conditions de paiement avaient été satisfaites. Dans le cadre de cette opération, Citi a accepté de conserver l'ensemble des engagements liés aux régimes de retraite au Royaume-Uni et UMG a reçu des engagements usuels pour ce type d'opération. En outre, Citi s'est engagé à indemniser UMG au titre de pertes dues à des réclamations, au titre des contrôles fiscaux et des litiges, en particulier ceux liés aux régimes de retraite au Royaume-Uni.

L'autorisation par la Commission européenne est subordonnée à la cession du label Parlophone et d'autres actifs d'EMI dans le monde, tels qu'EMI France, les labels de musique classique d'EMI, Chrysalis, Mute ainsi que plusieurs autres entités locales d'EMI. Le processus de cession de certains de ces actifs a été engagé.

Une description détaillée de cette opération et de ses impacts dans les comptes de Vivendi figure dans la note 2.1 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2012.

#### 1.1.2 Acquisition par Vivendi et Groupe Canal+ des chaînes du Groupe Bolloré

En février 2012, Groupe Canal+ a exercé l'option lui permettant d'acquérir en une fois 100 % de l'activité de télévision du Groupe Bolloré, rémunéré en actions par l'émission de titres Vivendi.

Vivendi a procédé le 27 septembre 2012 à une augmentation de capital de 22 356 milliers d'actions, remises en rémunération de l'apport reçu de Bolloré Media, représentant une valeur d'entreprise de 336 millions d'euros. Le Groupe Bolloré s'est engagé à conserver les titres Vivendi reçus au titre de la réalisation de cette opération pour une durée de 6 mois minimum à compter du 27 septembre 2012. Depuis cette date, Vivendi et Groupe Canal+ bénéficient de garanties de passif d'un montant maximum de 120 millions d'euros. Ces garanties expirent 3 mois après la date d'échéance des prescriptions en matière fiscale ou sociale et 18 mois à compter du 27 septembre 2012 pour toutes les

autres matières. Direct 8 et Direct Star sont consolidées par intégration globale depuis le 27 septembre 2012 et ont été renommées respectivement D8 et D17 pour leur lancement le 7 octobre 2012.

Dans le cadre de l'autorisation de cette opération par l'Autorité de la concurrence obtenue le 23 juillet 2012, Vivendi et Groupe Canal+ ont souscrit à une série d'engagements. Ces derniers visent la limitation des acquisitions de droits de films américains et de séries américaines auprès de certains studios américains et des films français, la négociation séparée des droits payants et gratuits de certains films et séries, la limitation des acquisitions par Direct 8 et Direct Star de films français de catalogue auprès de StudioCanal et la cession des droits en clair des événements sportifs d'importance majeure via une procédure de mise en concurrence de ces droits. Ces engagements sont pris pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois si l'analyse concurrentielle à laquelle l'Autorité de la concurrence devra procéder le rend nécessaire. Par ailleurs, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a autorisé le rachat de ces chaînes le 18 septembre 2012 sous réserve d'engagements en matière de diffusion de programmes, d'obligations d'investissements, de circulation de droits et de conservation par Groupe Canal+ des titres de Direct 8 pendant une durée minimale de deux ans et demi.

A l'issue de cette opération, le Groupe Bolloré a déclaré avoir porté sa participation à 4,41 % du capital de Vivendi SA. Par la suite, le 16 octobre 2012, il a annoncé avoir franchi le seuil de 5 % du capital de Vivendi SA.

Une description détaillée de cette opération et de ses impacts dans les comptes de Vivendi figure dans la note 2.2 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2012.

### 1.1.3 Nouveaux financements

Une présentation détaillée des nouveaux financements mis en place au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2012 figure en section 5.4 et les échéanciers des emprunts obligataires et bancaires au 30 septembre 2012 sont présentés dans la note 8 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2012.

### 1.1.4 Acquisition de fréquences 4G par SFR

En janvier 2012, à l'issue des appels à candidatures mis en œuvre en 2011 pour l'attribution des licences mobiles 4G (Internet à très haut débit - LTE) et conformément à l'annonce de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (Arcep) en décembre 2011, SFR a acquis deux blocs de fréquences de 5 Mhz duplex dans la bande 800 Mhz pour un montant de 1 065 millions d'euros.

### 1.1.5 Situation des mandataires sociaux

Le Conseil de surveillance réuni le 28 juin 2012 a mis fin au mandat de Président du Directoire de M. Jean Bernard Lévy. Le Conseil de surveillance du 28 juin 2012 a également mis fin aux fonctions de membres du Directoire de MM. Abdeslam Ahizoune, Amos Genish, Lucian Grainge et Bertrand Méheut et a nommé M. Jean-François Dubos, Président du Directoire.

Le Directoire de Vivendi est actuellement composé de MM. Jean-François Dubos et Philippe Capron.

Par ailleurs, il est rappelé que M. Frank Esser a quitté ses fonctions de Président-Directeur Général de SFR et de membre du Directoire de Vivendi le 26 mars 2012. M. Stéphane Roussel a été nommé Président-Directeur Général de SFR le 29 juin 2012.

### 1.1.6 Autres événements de la période

#### Accords de licences de jeux signés par Activision Blizzard en Chine

Le 20 mars 2012, Blizzard Entertainment, filiale d'Activision Blizzard, a annoncé le renouvellement de l'accord de licence du jeu *World of Warcraft* en Chine continentale avec NetEase, pour une période de 3 ans à l'issue du contrat actuel.

Le 3 juillet 2012, Activision Blizzard et Tencent Holdings Limited, fournisseur de services Internet, ont annoncé la signature d'un partenariat stratégique pour le lancement du jeu *Call of Duty* en Chine. En vertu de cet accord pluri-annuel signé avec Activision Publishing, Tencent possède la licence exclusive pour l'exploitation du nouveau jeu *Call of Duty* en Chine continentale.

#### Acquisition par Groupe Canal+ d'une participation minoritaire dans Orange Cinéma Séries

Le 12 avril 2012, Multithématiques, filiale de Groupe Canal+, et Orange Cinéma Séries ont finalisé leurs accords et se sont associées dans une entité commune, Orange Cinéma Séries, dans laquelle Multithématiques a pris une participation de 33 % et à laquelle Orange Cinéma Séries a apporté son fonds de commerce d'édition et d'exploitation des chaînes thématiques payantes dans le domaine du cinéma. Canal+ Distribution assure la distribution sur CanalSat des chaînes du bouquet Orange Cinéma Séries, depuis le 5 avril 2012. Le 23 juillet 2012, l'Autorité de la concurrence, dans le cadre de sa décision autorisant le rapprochement entre le groupe TPS et CanalSatellite, a imposé à

Groupe Canal+ de céder sa participation dans Orange Cinéma Séries, ou à défaut de réussir cette cession, d'amender certaines clauses du pacte d'actionnaires entre Multithématiques et Orange Cinéma Séries. Cette injonction fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat (se reporter à la note 10 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2012).

### **Acquisition par StudioCanal de 100 % de Hoyts Distribution**

Le 17 juillet 2012, StudioCanal a annoncé l'acquisition de 100 % de Hoyts Distribution, société spécialisée dans la distribution de longs métrages en Australie et en Nouvelle-Zélande. Cette société est consolidée par intégration globale depuis cette date.

### **Création de Numergy par SFR**

Le 5 septembre 2012, SFR, Bull et la Caisse des Dépôts ont annoncé la création de la société Numergy, qui proposera à l'ensemble des acteurs économiques des infrastructures informatiques capables d'héberger des données et des applications, accessibles à distance et sécurisées (« services de cloud computing »).

### **Plainte de Liberty Media**

Le 25 juin 2012, le jury a rendu son verdict à l'encontre de Vivendi dans le procès intenté par Liberty Media Corporation et certaines de ses filiales devant le tribunal fédéral du District sud de New York. Vivendi conteste ce verdict et entend user de toutes les voies de recours existantes pour faire annuler le verdict et réduire le montant des dommages-intérêts. Le jury a limité les dommages que Vivendi pourrait être tenu de verser à 765 millions d'euros. Compte tenu de l'absence de jugement opposable en l'état à Vivendi dans la procédure et des différentes motions pendantes devant le juge pouvant l'amener à ne pas homologuer ou à modifier de manière significative le verdict rendu par le jury, les comptes de Vivendi n'incluent, à ce stade, aucune provision pour cette affaire. Se reporter à la note 10 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2012.

### **Distributions aux actionnaires de Vivendi SA et de ses filiales**

#### ***Dividende versé par Vivendi SA au titre de l'exercice 2011***

Le 9 mai 2012, Vivendi SA a payé à ses actionnaires un dividende en numéraire de 1 euro par action au titre de l'exercice 2011, représentant une distribution globale de 1 245 millions d'euros.

#### ***Attribution d'actions gratuites aux actionnaires de Vivendi SA***

Le 9 mai 2012, Vivendi SA a distribué à chaque actionnaire une action gratuite pour 30 actions détenues. Cette opération, réalisée par prélèvement de 229 millions d'euros sur les réserves, a donné lieu à la création de 41,6 millions d'actions nouvelles de valeur nominale 5,5 euros chacune, portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### ***Dividendes distribués par les filiales***

Le 16 mai 2012, Activision Blizzard a payé à ses actionnaires un dividende en numéraire de 0,18 dollar par action au titre de l'exercice 2011, représentant 123 millions de dollars (94 millions d'euros) pour Vivendi.

Le 31 mai 2012, le groupe Maroc Telecom a payé à ses actionnaires un dividende en numéraire de 9,26 dirhams par action au titre de l'exercice 2011, représentant 4,3 milliards de dirhams (391 millions d'euros) pour Vivendi.

### **Programmes de rachat d'actions d'Activision Blizzard**

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2012, Activision Blizzard a procédé au rachat de ses propres actions pour un montant de 241 millions d'euros (315 millions de dollars), dont 42 millions d'euros (54 millions de dollars) au titre du programme de rachat d'actions d'un montant maximal d'un milliard de dollars autorisé par le Conseil d'administration d'Activision Blizzard du 2 février 2012 et 199 millions d'euros (261 millions de dollars) au titre du précédent programme de rachat d'actions. Au 30 septembre 2012, la participation de Vivendi dans Activision Blizzard s'élevait à environ 61 % non dilué (contre environ 60 % au 31 décembre 2011).

### 1.1.7 Opération en cours au 12 novembre 2012

#### Partenariat stratégique entre Groupe Canal+, ITI et TVN en Pologne

Le 19 décembre 2011, Groupe Canal+, ITI et TVN ont annoncé la finalisation de leur partenariat stratégique en Pologne. Le 14 septembre 2012, l'opération a reçu l'accord sans condition de l'Autorité de Concurrence et de Protection du Consommateur polonaise, qui porte sur les deux volets du partenariat :

- Le rapprochement de Cyfra+ (détenue à 75 % par Groupe Canal+) et du bouquet « n » (détenu par TVN) pour donner naissance à une plate-forme majeure de télévision par satellite disposant d'une base totale de 2,5 millions de clients.
- La prise de participation de Groupe Canal+ à hauteur de 40 % dans N-Vision la société contrôlant 51 % de TVN.

La réalisation de cette opération est prévue avant la fin de l'année 2012.

Une description détaillée de cette opération figure dans la note 2.5 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice 2011, page 198 du Document de référence 2011.

## 1.2 Evénements significatifs intervenus depuis le 30 septembre 2012

---

Néant.

## 2 Analyse des résultats

### 2.1 Compte de résultat consolidé et compte de résultat ajusté

#### TROISIEME TRIMESTRE

	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ		
	3e trimestres clos le 30		3e trimestres clos le 30		
	septembre		septembre		
	2012	2011	2012	2011	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>6 667</b>	<b>6 777</b>	<b>6 667</b>	<b>6 777</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>
Coût des ventes	(3 131)	(3 247)	(3 131)	(3 247)	Coût des ventes
<b>Marge brute</b>	<b>3 536</b>	<b>3 530</b>	<b>3 536</b>	<b>3 530</b>	<b>Marge brute</b>
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(2 131)	(1 967)	(2 131)	(1 967)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(11)	(60)	(11)	(60)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(116)	(117)			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(5)			
Autres produits	7	3			
Autres charges	(26)	(174)			
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>1 259</b>	<b>1 210</b>	<b>1 394</b>	<b>1 503</b>	<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(6)	(6)	(6)	(6)	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(137)	(144)	(137)	(144)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	3	-	3	-	Produits perçus des investissements financiers
Autres produits financiers	5	6			
Autres charges financières	(40)	(92)			
<b>Résultat des activités avant impôt</b>	<b>1 084</b>	<b>974</b>	<b>1 254</b>	<b>1 353</b>	<b>Résultat des activités avant impôt ajusté</b>
Impôt sur les résultats	(396)	(560)	(390)	(492)	Impôt sur les résultats
<b>Résultat net des activités</b>	<b>688</b>	<b>414</b>			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-			
<b>Résultat net</b>	<b>688</b>	<b>414</b>	<b>864</b>	<b>861</b>	<b>Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires</b>
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>491</b>	<b>241</b>	<b>665</b>	<b>685</b>	<b>Résultat net ajusté</b>
Intérêts minoritaires	197	173	199	176	Intérêts minoritaires
<b>Résultat net, part du groupe par action (en euros)</b>	<b>0,38</b>	<b>0,19</b>	<b>0,51</b>	<b>0,53</b>	<b>Résultat net ajusté par action (en euros)</b>
<b>Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)</b>	<b>0,38</b>	<b>0,19</b>	<b>0,51</b>	<b>0,53</b>	<b>Résultat net ajusté dilué par action (en euros)</b>

Données en millions d'euros, sauf données par action.

## NEUF PREMIERS MOIS

	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ				COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ			
	Sur neuf mois au 30		Sur neuf mois au 30		Sur neuf mois au 30		Sur neuf mois au 30	
	septembre		septembre		septembre		septembre	
	2012	2011	2012	2011		2012	2011	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>20 751</b>	<b>21 030</b>	<b>20 751</b>	<b>21 030</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>			
Coût des ventes	(9 893)	(10 080)	(9 893)	(10 080)	Coût des ventes			
<b>Marge brute</b>	<b>10 858</b>	<b>10 950</b>	<b>10 858</b>	<b>10 950</b>	<b>Marge brute</b>			
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(6 393)	(5 946)	(6 393)	(5 946)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises			
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(134)	(138)	(134)	(138)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels			
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(337)	(358)						
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(93)	(5)						
Autres produits	15	1 292						
Autres charges	(82)	(633)						
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>3 834</b>	<b>5 162</b>	<b>4 331</b>	<b>4 866</b>	<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>			
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(19)	(19)	(19)	(19)	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence			
Coût du financement	(423)	(351)	(423)	(351)	Coût du financement			
Produits perçus des investissements financiers	7	74	7	74	Produits perçus des investissements financiers			
Autres produits financiers	11	11						
Autres charges financières	(123)	(154)						
<b>Résultat des activités avant impôt</b>	<b>3 287</b>	<b>4 723</b>	<b>3 896</b>	<b>4 570</b>	<b>Résultat des activités avant impôt ajusté</b>			
Impôt sur les résultats	(1 039)	(997)	(1 101)	(1 104)	Impôt sur les résultats			
<b>Résultat net des activités</b>	<b>2 248</b>	<b>3 726</b>						
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-						
<b>Résultat net</b>	<b>2 248</b>	<b>3 726</b>	<b>2 795</b>	<b>3 466</b>	<b>Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires</b>			
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>			
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>1 651</b>	<b>2 799</b>	<b>2 194</b>	<b>2 519</b>	<b>Résultat net ajusté</b>			
Intérêts minoritaires	597	927	601	947	Intérêts minoritaires			
<b>Résultat net, part du groupe par action (en euros)</b>	<b>1,28</b>	<b>2,19</b>	<b>1,70</b>	<b>1,97</b>	<b>Résultat net ajusté par action (en euros)</b>			
<b>Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)</b>	<b>1,28</b>	<b>2,18</b>	<b>1,70</b>	<b>1,96</b>	<b>Résultat net ajusté dilué par action (en euros)</b>			

Données en millions d'euros, sauf données par action.

**Nota** : Le résultat net, part du groupe par action et le résultat net ajusté par action (de base et dilués) ont été retraités sur l'ensemble des périodes antérieurement publiées afin de refléter l'effet dilutif de l'attribution, le 9 mai 2012, d'une action gratuite pour 30 actions détenues à chaque actionnaire, conformément à la norme IAS 33 – Résultat par action (se reporter à la section 1.1.6 du présent rapport financier).

## 2.2 Analyse des résultats

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, le **résultat net ajusté** est un bénéfice de 2 194 millions d'euros (1,70 euro par action<sup>1</sup>) comparé à un bénéfice de 2 519 millions d'euros en 2011 (1,97 euro par action). Cette diminution de 325 millions d'euros (-12,9 %) s'explique par les principaux éléments suivants :

- -535 millions d'euros proviennent de la diminution du résultat opérationnel ajusté, qui s'élève à 4 331 millions d'euros (contre 4 866 millions d'euros sur la même période en 2011). Cette évolution reflète principalement le recul de SFR (-235 millions d'euros), d'Activision Blizzard (-197 millions d'euros, lié au calendrier de sortie des jeux), du groupe Maroc Telecom (-104 millions d'euros, après la prise en compte du coût attendu d'un plan de départs volontaires pour 72 millions d'euros), de Groupe Canal+ (-10 millions d'euros) et d'Universal Music Group (-6 millions d'euros), partiellement compensé par les performances opérationnelles de GVT (+42 millions d'euros) ;
- -72 millions d'euros sont liés à l'augmentation du coût du financement, reflétant principalement l'incidence sur l'encours moyen de l'endettement financier net du rachat par Vivendi, le 16 juin 2011, pour un montant de 7,75 milliards d'euros, de la participation minoritaire de Vodafone dans SFR ;
- -67 millions d'euros sont liés au solde du dividende contractuel versé par GE à Vivendi le 25 janvier 2011 dans le cadre de la finalisation de la cession par Vivendi de sa participation dans NBC Universal ;
- +3 millions d'euros sont liés à la charge d'impôt sur les résultats, reflétant d'une part la diminution de 87 millions d'euros de l'économie d'impôt courant liée aux régimes du bénéfice mondial consolidé et de l'intégration fiscale de Vivendi SA, qui intègre notamment les conséquences des modifications de la législation fiscale en France au quatrième trimestre 2011, à savoir la contribution additionnelle de l'impôt sur les sociétés, dont le taux est porté à 36,10 % (-35 millions d'euros comparativement aux neuf premiers mois de l'exercice 2011), et au second semestre 2012, à savoir le plafonnement de l'imputation des déficits fiscaux reportés à hauteur de 50 % du bénéfice imposable (contre 60 % en 2011) et la limitation de la déductibilité des intérêts à hauteur de 85 % (-35 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012), compensée par le recul du résultat taxable de SFR, d'Activision Blizzard et du groupe Maroc Telecom, malgré la nouvelle contribution de solidarité instituée au Maroc (-25 millions d'euros pour le groupe sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012) ;
- +346 millions d'euros sont liés à la diminution de la part des intérêts minoritaires dans le résultat net ajusté, principalement du fait du rachat en juin 2011 de la participation minoritaire de Vodafone dans SFR (242 millions d'euros).

### Analyse des principales lignes du compte de résultat

**Le chiffre d'affaires consolidé** s'élève à 20 751 millions d'euros, contre 21 030 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011 (-1,3 % et -2,7 % à taux de change constant). Pour une analyse du chiffre d'affaires par métier, se reporter à la section 4 du présent rapport financier.

**Les charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels** sont une charge nette de 134 millions d'euros, contre une charge nette de 138 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, soit une diminution de 4 millions d'euros. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, ils comprennent essentiellement des charges de restructuration pour 136 millions d'euros, dont 72 millions d'euros au titre du coût attendu du plan de départs volontaires chez Maroc Telecom et 37 millions d'euros pour UMG. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, les charges de restructuration s'élevaient à 82 millions d'euros, dont 49 millions d'euros pour UMG et 18 millions d'euros pour Activision Blizzard. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, ils comprenaient également la sanction pécuniaire de 30 millions d'euros prononcée en septembre 2011 par l'Autorité de la Concurrence à l'encontre de Groupe Canal+ dans le cadre du contrôle du respect des engagements souscrits par Groupe Canal+ lors du rapprochement de CanalSatellite et TPS en janvier 2007.

**Le résultat opérationnel ajusté** s'élève à 4 331 millions d'euros, contre 4 866 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, soit une diminution de 535 millions d'euros (-11,0 % et -11,9 % à taux de change constant). Pour une analyse du résultat opérationnel ajusté par métier, se reporter à la section 4 du présent rapport financier.

**Les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises** s'élèvent à 337 millions d'euros, contre 358 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, soit une diminution de 21 millions d'euros (-5,9 %).

**Les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises** s'élèvent à 93 millions d'euros, contre 5 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, et concernent certains écarts d'acquisition et catalogues musicaux d'Universal Music Group.

<sup>1</sup> Pour le calcul du résultat net ajusté par action, se reporter à l'annexe 1 du présent rapport financier.

**Les autres produits** s'élèvent à 15 millions d'euros, contre 1 292 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, ils comprenaient essentiellement l'incidence du règlement définitif le 14 janvier 2011 du différend relatif à la propriété des titres PTC en Pologne (1 255 millions d'euros).

**Les autres charges** s'élèvent à 82 millions d'euros, contre 633 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, elles comprenaient principalement la moins-value réalisée le 25 janvier 2011, lors de la cession de la participation résiduelle de 12,34 % de Vivendi dans NBC Universal (421 millions d'euros, dont 477 millions d'euros correspondant à une perte de change qui reflétait la dépréciation du dollar depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004).

**Le résultat opérationnel** s'élève à 3 834 millions d'euros, contre 5 162 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, soit une diminution de 1 328 millions d'euros (-25,7 %).

**La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence** est une charge de 19 millions d'euros, inchangée par rapport aux neuf premiers mois de l'exercice 2011.

**Le coût du financement** s'élève à 423 millions d'euros, contre 351 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, soit une augmentation de 72 millions d'euros (+20,5 %).

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, les intérêts sur emprunts s'élèvent à 447 millions d'euros, contre 388 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, soit une augmentation de 59 millions d'euros (+15,2 %). Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de l'encours moyen des emprunts à 16,8 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012 (contre 13,1 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011), reflétant essentiellement l'incidence du rachat par Vivendi, le 16 juin 2011, pour un montant de 7,75 milliards d'euros, de la participation minoritaire de Vodafone dans SFR, partiellement compensée par la baisse du taux d'intérêt moyen de ces emprunts à 3,55 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012 (contre 3,94 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011).

De leur côté, les produits du placement des excédents de trésorerie s'élèvent à 24 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, contre 37 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, soit une diminution de 13 millions d'euros. Cette évolution s'explique par la diminution de l'encours moyen des placements à 3,3 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012 (contre 4,5 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011) et par la baisse du taux d'intérêt moyen de ces placements à 0,97 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012 (contre 1,08 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011).

**Les produits perçus des investissements financiers** s'élèvent à 7 millions d'euros, contre 74 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, ils correspondaient pour 70 millions d'euros au solde du dividende contractuel versé par GE à Vivendi le 25 janvier 2011 dans le cadre de la finalisation de la cession par Vivendi à GE de sa participation dans NBC Universal.

**Les autres charges et produits financiers** sont une charge nette de 112 millions d'euros, contre une charge nette de 143 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011.

**Dans le résultat net ajusté, l'impôt** est une charge nette de 1 101 millions d'euros, contre une charge nette de 1 104 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011. Cette évolution reflète principalement la diminution de 87 millions d'euros de l'économie d'impôt courant liée aux régimes du bénéfice mondial consolidé et de l'intégration fiscale de Vivendi SA suite aux modifications de la législation fiscale en France au quatrième trimestre 2011, à savoir la contribution additionnelle de l'impôt sur les sociétés, dont le taux est porté à 36,10 % (-35 millions d'euros comparativement aux neuf premiers mois de l'exercice 2011), et au second semestre 2012, à savoir le plafonnement de l'imputation des déficits fiscaux reportés à hauteur de 50 % du bénéfice imposable (contre 60 % en 2011) et la limitation de la déductibilité des intérêts à hauteur de 85 % (-35 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012). Elle reflète en outre la nouvelle contribution de solidarité instituée au Maroc (-25 millions d'euros pour le groupe sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012). Cette évolution défavorable est partiellement compensée par l'incidence du recul du résultat taxable de SFR, d'Activision Blizzard et du groupe Maroc Telecom, ainsi que par le dénouement favorable d'un contrôle fiscal aux Etats-Unis, qui a permis à Activision Blizzard de majorer le montant de ses déficits fiscaux ordinaires de 132 millions de dollars, générant un produit d'impôt de 46 millions de dollars (37 millions d'euros) sur la période. Le taux effectif de l'impôt dans le résultat net ajusté s'établit à 28,1 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012 (contre 24,1 % sur la même période en 2011). Hors l'incidence des modifications de la législation fiscale en France et au Maroc (-95 millions d'euros comparativement aux neuf premiers mois de l'exercice 2011), le taux effectif de l'impôt dans le résultat net ajusté s'établirait à 25,7 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012 (contre 24,1 % sur la même période en 2011).

Par ailleurs, **dans le résultat net, l'impôt** est une charge nette de 1 039 millions d'euros, contre une charge nette de 997 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, en augmentation de 42 millions d'euros. Outre les éléments explicatifs de la charge d'impôt dans le résultat net ajusté, cette évolution intègre la variation de l'économie d'impôt différé liée au régime de l'intégration fiscale de Vivendi SA, qui est une charge de 48 millions d'euros (contre une charge de 28 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011).

**La part du résultat net revenant aux intérêts minoritaires** s'élève à 597 millions d'euros, contre 927 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011. Cette diminution de 330 millions d'euros s'explique principalement par l'impact du rachat de la participation de 44 % de Vodafone dans SFR (-224 millions d'euros) ainsi que l'incidence du recul des performances d'Activision Blizzard (-27 millions d'euros), du groupe Maroc Telecom (-22 millions d'euros) et de SFR (-65 millions d'euros).

**La part du résultat net ajusté revenant aux intérêts minoritaires** s'élève à 601 millions d'euros, contre 947 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, soit une diminution de 346 millions d'euros qui reflète essentiellement l'impact du rachat de la participation de 44 % de Vodafone dans SFR (-242 millions d'euros) ainsi que l'incidence du recul des performances d'Activision Blizzard (-30 millions d'euros), du groupe Maroc Telecom (-24 millions d'euros) et de SFR (-56 millions d'euros).

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, le **résultat net, part du groupe** est un bénéfice de 1 651 millions d'euros (1,28 euro par action), contre un bénéfice de 2 799 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011 (2,19 euros par action), soit une diminution de 1 148 millions d'euros (-41,0 %). Cette évolution s'explique principalement par le produit de 1 255 millions d'euros comptabilisé en 2011 à la suite du règlement définitif du différend relatif à la propriété des titres PTC en Pologne. Par ailleurs, les comptes n'incluent, à ce stade, aucune provision relative au procès intenté par Liberty Media Corporation sur la base du contrat conclu entre Vivendi et Liberty Media en mai 2002. Le 25 juin 2012, un jury a rendu un verdict condamnant Vivendi à payer des dommages d'un montant de 765 millions d'euros. Ce verdict n'a pas encore été homologué par le juge. Vivendi est convaincu qu'il existe de nombreux motifs d'interjeter appel et continue à user de toutes les voies de recours afin de faire annuler le verdict et réduire le montant des dommages.

**La réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté** est présentée en annexe 1 du présent rapport financier. Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, cette réconciliation comprend essentiellement les amortissements et les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-316 millions d'euros, après impôts et intérêts minoritaires). Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, cette réconciliation comprenait essentiellement un produit net de 1 255 millions d'euros lié au règlement définitif le 14 janvier 2011 du différend relatif à la propriété des titres PTC en Pologne, partiellement compensé par la moins-value réalisée lors de la cession le 25 janvier 2011 de la participation résiduelle de 12,34 % de Vivendi dans NBC Universal (-421 millions d'euros, dont -477 millions d'euros de réserves de conversion reclassées en résultat, correspondant à une perte de change qui reflétait essentiellement la dépréciation du dollar depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004). La réconciliation comprenait également les amortissements et les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-230 millions d'euros, après impôts et intérêts minoritaires).

## 2.3 Perspectives 2012

Les résultats des neuf premiers mois de l'exercice 2012 permettent de conforter les perspectives annuelles. Les performances des métiers de Vivendi sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, meilleures que prévues, compensent le ralentissement économique et l'alourdissement de la fiscalité, et se traduisent par une amélioration de la perspective de résultat net ajusté 2012, qui devrait s'établir autour de 2,7 milliards d'euros, avant l'impact des opérations annoncées au second semestre 2011 (acquisition d'EMI Recorded Music par UMG ; acquisition des chaînes Direct 8 et Direct Star par Groupe Canal+ et partenariat stratégique entre Groupe Canal+, ITI et TVN en Pologne ; cf. *infra*) et des charges de restructuration des activités de télécommunications (contre une précédente prévision de résultat net ajusté 2012 au-dessus de 2,5 milliards d'euros, annoncée le 1<sup>er</sup> mars 2012). En outre, Vivendi maintient sa prévision d'endettement financier net inférieur à 14 milliards d'euros à fin 2012 (compte tenu de la finalisation attendue d'ici fin 2012 du projet de partenariat stratégique entre Groupe Canal+, ITI et TVN en Pologne).

Ces prévisions ont été établies en s'appuyant sur les objectifs financiers de chaque métier, qui sont détaillés et mis à jour, le cas échéant, ci-après :

- La prévision de résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'Activision Blizzard est relevée : en raison de résultats du troisième trimestre meilleurs que prévus, la prévision d'EBITA d'Activision Blizzard s'élève désormais à plus de 900 millions d'euros (contre un EBITA de l'ordre de 800 millions d'euros annoncé le 30 août 2012).
- UMG confirme sa prévision de marge d'EBITA annoncée le 1<sup>er</sup> mars 2012 : UMG prévoit de réaliser une marge d'EBITA à deux chiffres en 2012, avant prise en compte de l'acquisition d'EMI Recorded Music, finalisée le 28 septembre 2012. Grâce à cette opération, UMG va renforcer sa présence dans le monde, et plus particulièrement aux Etats-Unis, au Japon et en Allemagne, les trois premiers marchés internationaux de la musique. Cette acquisition va également créer davantage d'opportunités pour l'ensemble des artistes alors qu'UMG développe sa présence sur les grandes plateformes musicales numériques et dans les services. Par ailleurs, le processus de cessions de certains actifs d'EMI Recorded Music a été engagé. Parallèlement, l'intégration des équipes a été mise en œuvre et se poursuit conformément au plan retenu. L'objectif de synergies annuelles de 100 millions de livres sterling a été maintenu.
- SFR relève sa prévision d'EBITDA : SFR prévoit désormais, hors éléments positifs non récurrents, une baisse de l'EBITDA proche de 12 % (contre une baisse de l'EBITDA de 12 % à 15 % annoncée le 1<sup>er</sup> mars 2012). Les éléments positifs non récurrents s'élèvent respectivement à 51 millions d'euros sur l'exercice 2012 et 93 millions d'euros sur l'exercice 2011. Pour mémoire, hors éléments positifs non récurrents, l'EBITDA de SFR s'est établi à 3 707 millions d'euros sur l'exercice 2011. En outre, SFR prévoit des flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) d'environ 1,7 milliard d'euros (hors l'impact de l'acquisition de fréquences 4G).
- Le groupe Maroc Telecom relève sa prévision de marge d'EBITA et confirme sa prévision de CFFO : le groupe Maroc Telecom prévoit désormais de réaliser une marge d'EBITA supérieure à 38 %, hors charges de restructuration (contre une marge d'EBITA d'environ 38 % annoncée le 1<sup>er</sup> mars 2012) et confirme sa prévision de CFFO, qui devrait rester stable, hors charges de restructuration, par rapport à 2011, en dirhams.
- GVT confirme ses prévisions révisées le 30 août 2012 : GVT prévoit de réaliser une croissance de son chiffre d'affaires supérieure à 30 %, à taux de change constant et une marge d'EBITDA légèrement supérieure à 40 % (y compris l'impact du lancement de la télévision payante). En outre, les investissements industriels devraient être proches de 1 milliard d'euros et GVT prévoit d'atteindre le point mort de l'agrégat « EBITDA-Capex » pour les activités de télécommunications.
- Groupe Canal+ confirme sa prévision d'EBITA annoncée le 1<sup>er</sup> mars 2012 : Groupe Canal+ prévoit une légère hausse de l'EBITA à périmètre constant (avant prise en compte des opérations annoncées au second semestre 2011 : acquisition des chaînes Direct 8 et Direct Star et partenariat stratégique entre Groupe Canal+, ITI et TVN en Pologne). Groupe Canal+ précise en outre que la relance des chaînes gratuites en France représente un coût de l'ordre de 40 millions d'euros (dans l'EBITA).

Les prévisions au titre de l'exercice 2012 en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel ajusté (EBITA) et de taux de marge d'EBITA (rapport EBITA sur chiffre d'affaires), d'EBITDA et de marge d'EBITDA (rapport EBITDA sur chiffre d'affaires), de résultat net ajusté (ANI), ainsi qu'en termes de flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) et d'investissements industriels, présentées ci-dessus sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Direction de Vivendi. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et/ou réglementaire. En outre, la matérialisation de certains risques décrits dans le chapitre 2 du document de référence de l'exercice 2011 pourrait avoir un impact sur les activités du groupe et sa capacité à réaliser ses prévisions au titre de l'exercice 2012. Enfin, il est rappelé que Vivendi considère que l'EBITA, l'EBITDA, l'ANI, les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) et les investissements industriels, mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe.

### 3 Analyse des flux de trésorerie opérationnels

**Note préliminaire :** Vivendi considère que les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) et les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent dans le tableau des flux de trésorerie de Vivendi, présenté dans les états financiers consolidés du groupe.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) générés par les métiers s'élèvent à 4 961 millions d'euros, contre 5 372 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, en baisse de 411 millions d'euros (-7,7 %). Cette évolution reflète notamment l'augmentation des investissements de contenus (+185 millions d'euros), l'incidence du solde du dividende contractuel reçu en janvier 2011 dans le cadre de la finalisation de la cession par Vivendi de sa participation dans NBC Universal (-70 millions d'euros) ainsi que le recul de l'EBITDA net de la variation du besoin en fonds de roulement de SFR compensés par la variation favorable sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012 du besoin en fonds de roulement d'Activision Blizzard.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, les investissements industriels, nets s'élèvent à 3 665 millions d'euros, contre 2 386 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, en hausse de 1 279 millions d'euros, du fait en particulier de l'acquisition de fréquences mobiles 4G par SFR pour 1 065 millions d'euros en janvier 2012. Hors cet impact, les investissements industriels, nets sont en augmentation de 214 millions d'euros (+9,0 %), essentiellement du fait de GVT (+201 millions d'euros).

Après prise en compte des investissements industriels, nets, les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) des métiers s'élèvent à 1 296 millions d'euros, contre 2 986 millions d'euros générés sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, en baisse de 1 690 millions d'euros. Hors achat de fréquences mobiles, le CFFO généré par les métiers s'élève à 2 361 millions d'euros, contre 2 986 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, en baisse de 625 millions d'euros (-20,9 %), reflétant en particulier les investissements de croissance de GVT.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) s'élèvent à 277 millions d'euros, contre 1 688 millions d'euros générés sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, en baisse de 1 411 millions d'euros. Le recul du CFFO (-1 690 millions d'euros) est partiellement compensé par la diminution de 365 millions d'euros des impôts nets payés. Cette évolution reflète principalement la variation d'un exercice sur l'autre du montant des acomptes d'impôts sur les sociétés payés par les entités du groupe au titre de l'exercice en cours et au titre de la liquidation de l'impôt de l'exercice antérieur.

Par ailleurs, l'évolution du CFAIT comprend la hausse du coût du financement (+72 millions d'euros) et des autres flux liés aux activités financières (+14 millions d'euros). Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, ils comprennent notamment la perte de change liée au remboursement en avril 2012 d'un emprunt obligataire de 700 millions de dollars (-78 millions d'euros). Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, ils comprenaient les primes nettes payées au titre des émissions d'emprunts et des dénouements anticipés des instruments dérivés de couverture du risque de taux (-76 millions d'euros).

Sur neuf mois au 30 septembre

(en millions d'euros)	2012	2011	variation en €	variation en %
Chiffre d'affaires	20 751	21 030	-279	-1,3%
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations	(14 354)	(14 279)	-75	-0,5%
<b>EBITDA</b>	<b>6 397</b>	<b>6 751</b>	<b>-354</b>	<b>-5,2%</b>
Dépenses de restructuration payées	(121)	(94)	-27	-28,7%
Investissements de contenus, nets	(347)	(162)	-185	x 2,1
Neutralisation de la variation des provisions incluses dans l'EBITDA	(11)	(68)	+57	+83,8%
Autres éléments opérationnels	(13)	-	-13	na*
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(947)	(1 130)	+183	+16,2%
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt</b>	<b>4 958</b>	<b>5 297</b>	<b>-339</b>	<b>-6,4%</b>
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	2	74	-72	-97,3%
<i>Dont solde du dividende contractuel versé par GE</i>	-	70	-70	-100,0%
Dividendes reçus de participations non consolidées	1	1	-	-
<b>Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)</b>	<b>4 961</b>	<b>5 372</b>	<b>-411</b>	<b>-7,7%</b>
Investissements industriels, nets (capex, net)	(3 665)	(2 386)	-1 279	-53,6%
<i>Dont SFR</i>	<i>(2 349)</i> (f)	<i>(1 278)</i>	<i>-1 071</i>	<i>-83,8%</i>
<i>Groupe Maroc Telecom</i>	<i>(359)</i>	<i>(333)</i>	<i>-26</i>	<i>-7,8%</i>
<i>GVT</i>	<i>(720)</i>	<i>(519)</i>	<i>-201</i>	<i>-38,7%</i>
<b>Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)</b>	<b>1 296</b>	<b>2 986</b>	<b>-1 690</b>	<b>-56,6%</b>
Intérêts nets payés	(423)	(351)	-72	-20,5%
Autres flux liés aux activités financières	(84)	(70)	-14	-20,0%
<i>Dont frais et primes sur émission ou remboursement d'emprunts et dénouement anticipé d'instruments dérivés de couverture</i>	<i>(25)</i>	<i>(76)</i>	<i>+51</i>	<i>+67,1%</i>
<i>gains/(pertes) de change</i>	<i>(50)</i>	<i>7</i>	<i>-57</i>	<i>na*</i>
<b>Décaissements liés aux activités financières</b>	<b>(507)</b>	<b>(421)</b>	<b>-86</b>	<b>-20,4%</b>
Versement reçu du Trésor public dans le cadre des régimes du bénéfice mondial consolidé et de l'intégration fiscale de Vivendi SA	536	591	-55	-9,3%
Autres impôts payés	(1 048)	(1 468)	+420	+28,6%
<b>Impôts nets (payés)/encaissés</b>	<b>(512)</b>	<b>(877)</b>	<b>+365</b>	<b>+41,6%</b>
<b>Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)</b>	<b>277</b>	<b>1 688</b>	<b>-1 411</b>	<b>-83,6%</b>

na\* : non applicable

- L'EBITDA, mesure à caractère non strictement comptable, est défini dans la section 4.2 du présent rapport financier.
- Présentés dans les activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Présentés dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles telles que présentées dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Présentés dans les activités de financement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Les investissements industriels de SFR comprennent notamment les décaissements de janvier 2012 liés aux fréquences mobiles 4G pour 1 065 millions d'euros.

## 4 Analyse des performances des métiers

### 4.1 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier

#### TROISIEME TRIMESTRE

(en millions d'euros)	3e trimestres clos le 30 septembre			
	2012	2011	% de variation	% de variation à taux de change constant
<b>Chiffre d'affaires</b>				
Activision Blizzard	673	533	+26,3%	+11,6%
Universal Music Group	981	979	+0,2%	-7,9%
SFR	2 747	3 017	-8,9%	-8,9%
Groupe Maroc Telecom	665	698	-4,7%	-6,6%
GVT	429	395	+8,6%	+22,5%
Groupe Canal+	1 177	1 171	+0,5%	+0,4%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(5)	(16)	na*	na*
<b>Total Vivendi</b>	<b>6 667</b>	<b>6 777</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-3,4%</b>
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>				
Activision Blizzard	182	118	+54,2%	+36,5%
Universal Music Group	82	112	-26,8%	-29,1%
SFR	537	644	-16,6%	-16,6%
Groupe Maroc Telecom	266	302	-11,9%	-13,6%
GVT	118	112	+5,4%	+19,2%
Groupe Canal+	239	237	+0,8%	+1,0%
Holdings & Corporate	(26)	(17)	-52,9%	-45,0%
Activités non stratégiques et autres	(4)	(5)	na*	na*
<b>Total Vivendi</b>	<b>1 394</b>	<b>1 503</b>	<b>-7,3%</b>	<b>-8,0%</b>

#### NEUF PREMIERS MOIS

(en millions d'euros)	Sur neuf mois au 30 septembre			
	2012	2011	% de variation	% de variation à taux de change constant
<b>Chiffre d'affaires</b>				
Activision Blizzard	2 404	2 390	+0,6%	-8,0%
Universal Music Group	2 903	2 842	+2,1%	-3,4%
SFR	8 508	9 137	-6,9%	-6,9%
Groupe Maroc Telecom	2 028	2 059	-1,5%	-2,8%
GVT	1 282	1 077	+19,0%	+28,1%
Groupe Canal+	3 647	3 563	+2,4%	+2,6%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(21)	(38)	na*	na*
<b>Total Vivendi</b>	<b>20 751</b>	<b>21 030</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-2,7%</b>
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>				
Activision Blizzard	754	951	-20,7%	-26,6%
Universal Music Group	238	244	-2,5%	-5,0%
SFR	1 650	1 885	-12,5%	-12,5%
Groupe Maroc Telecom	729	833	-12,5%	-13,7%
GVT	341	299	+14,0%	+23,0%
Groupe Canal+	722	732	-1,4%	-1,1%
Holdings & Corporate	(95)	(59)	-61,0%	-59,4%
Activités non stratégiques et autres	(8)	(19)	na*	na*
<b>Total Vivendi</b>	<b>4 331</b>	<b>4 866</b>	<b>-11,0%</b>	<b>-11,9%</b>

na\* : non applicable.

## 4.2 Commentaires sur les performances opérationnelles des métiers

### Notes préliminaires :

- *La Direction évalue la performance des métiers et leur alloue des ressources nécessaires à leur développement en fonction de certains indicateurs de performances opérationnelles, dont notamment le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et l'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization), mesures à caractère non strictement comptable.*
  - *La différence entre le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et le résultat opérationnel (EBIT) est constituée par l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, les dépréciations des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises ainsi que les « autres produits » et « autres charges » du résultat opérationnel tels que définis dans la note 1.2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.*
  - *Selon la définition de Vivendi, l'EBITDA correspond au résultat opérationnel ajusté (EBITA) tel que présenté dans le compte de résultat ajusté, avant les amortissements et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, les coûts de restructuration, le résultat de cession d'actifs corporels et incorporels et les autres éléments opérationnels non récurrents (tels qu'ils sont présentés dans le compte de résultat consolidé par secteur opérationnel - se reporter à la note 3 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2012).*

*En outre, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer l'EBITA et l'EBITDA de manière différente de Vivendi. Il se peut donc que ces indicateurs ne puissent pas être directement comparés à ceux d'autres sociétés.*

- *L'activité du groupe Vivendi s'articule autour de six métiers au cœur des univers des contenus, des plates-formes et des réseaux interactifs. Au 30 septembre 2012, les pourcentages de détention de Vivendi dans ces métiers sont les suivants : Activision Blizzard : 61 %, Universal Music Group (UMG) : 100 %, SFR : 100 %, groupe Maroc Telecom : 53 %, GVT : 100 % et Groupe Canal+ : 100 % (Groupe Canal+ détient 80 % de Canal+ France).*

### Activision Blizzard

Au troisième trimestre, Activision Blizzard a réalisé trois des quatre meilleures ventes de jeux vidéo en Amérique du Nord et en Europe<sup>2</sup>, avec *World of Warcraft: Mists of Pandaria*, *Diablo III* et *Skylanders Spyro's Adventures*. Lancé le 25 septembre, *World of Warcraft: Mists of Pandaria* a été vendu à environ 2,7 millions d'exemplaires la première semaine.

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre s'élève à 673 millions d'euros, en hausse de 26,3 % (+11,6 % à taux de change constant) par rapport à la même période de 2011 et le résultat opérationnel ajusté (EBITA) s'établit à 182 millions d'euros, en progression de 54,2 % (+36,5 % à taux de change constant). Le chiffre d'affaires des neuf premiers mois de 2012 s'établit à 2 404 millions d'euros, en hausse de 0,6 % par rapport à la même période de 2011 (-8,0 % à taux de change constant) et l'EBITA à 754 millions d'euros, en baisse de 20,7 % (-26,6 % à taux de change constant).

Ces résultats tiennent compte des principes comptables qui requièrent que le chiffre d'affaires et les coûts des ventes associés d'un jeu ayant une composante en ligne soient différés sur la période estimée d'utilisation par le consommateur. Au 30 septembre 2012, le solde de la marge opérationnelle différée au bilan s'élève à 567 millions d'euros, contre 323 millions d'euros au 30 septembre 2011.

*Skylanders Giants* est d'ores et déjà très prometteur et, ce 13 novembre, est lancé *Call of Duty: Black Ops II*. Ce jeu devrait connaître l'un des meilleurs lancements jamais réalisés sur le marché.

### Universal Music Group (UMG)

Le chiffre d'affaires d'Universal Music Group (UMG) s'élève à 2 903 millions d'euros, en augmentation de 2,1 % comparé aux neuf premiers mois de 2011. A taux de change constant, le chiffre d'affaires baisse de 3,4 % : la hausse de 8,6 % des ventes numériques et la croissance des redevances sont compensées par la moindre demande pour les CD.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'UMG s'établit à 238 millions d'euros, en baisse de 2,5 % (-5,0 % à taux de change constant) par rapport aux neuf premiers mois de 2011.

Parmi les meilleures ventes de musique enregistrée figurent les nouveaux albums de Justin Bieber, Maroon 5 et Nicki Minaj ainsi que ceux de nouveaux artistes comme Lana Del Rey, Carly Rae Jepsen et Gotye. Le calendrier de sorties de la fin d'année comprend en particulier les albums très attendus de Taylor Swift, Rod Stewart, Rihanna, The Rolling Stones et Ne-Yo.

<sup>2</sup> Selon NPD, Chart-Track et GfK.

## SFR

Le chiffre d'affaires de SFR<sup>3</sup> s'établit à 8 508 millions d'euros, en diminution de 6,9 % par rapport aux neuf premiers mois de 2011, en raison de l'impact progressif sur sa base d'abonnés des baisses de prix liées au contexte concurrentiel et des différentes diminutions de tarifs imposées par les régulateurs<sup>4</sup>. Hors impact des décisions réglementaires, le chiffre d'affaires recule de 2,8 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile<sup>5</sup> s'établit à 5 697 millions d'euros, en retrait de 10,3 % par rapport aux neuf premiers mois de 2011. Le chiffre d'affaires des services mobiles<sup>6</sup> recule de 10,2 % à 5 362 millions d'euros ; en excluant les baisses de tarif imposées par les régulateurs, il diminue de 3,8 %.

Au troisième trimestre 2012, SFR a enregistré une croissance nette de son parc d'abonnés mobiles de 40 000 abonnés supplémentaires. A fin septembre 2012, le parc d'abonnés mobiles totalise 16,454 millions de clients, en hausse de 1,6 % par rapport à fin septembre 2011. Le mix abonnés (pourcentage du nombre d'abonnés dans le parc total de clients) s'établit à 78,8 %, en hausse de 2,2 points en un an. Le parc total de clients mobiles de SFR s'élève à 20,876 millions. La croissance des usages Internet en mobilité se poursuit avec 47 % des clients de SFR équipés de smartphones (37 % à fin septembre 2011).

SFR continue d'innover. SFR a lancé, le 25 septembre, de nouvelles Formules Carrés simplifiées, recentrées autour de 6 forfaits, qui accentuent la différenciation des offres (réseau Dual Carrier, 2ème carte SIM, ...) et l'accompagnement des clients (services Carré Silver, Gold & Platine). SFR est le premier opérateur télécoms en France à proposer une carte de paiement et de retrait, rechargeable, et fonctionnant sans contact grâce à PayPass. Les clients de SFR sont aussi les premiers en France à pouvoir effectuer leurs achats sur la plateforme Google Play Store, ces achats étant portés sur leur facture téléphonique. En outre, le 23 octobre, Joe Mobile, un nouvel opérateur virtuel mobile 100 % web, a été lancé et, le 28 novembre, la mise en service commerciale du réseau de dernière génération 4G interviendra à Lyon.

Le chiffre d'affaires de l'activité Internet haut débit et fixe<sup>5</sup> s'établit à 2 959 millions d'euros, en recul de 1,2 % par rapport aux neuf premiers mois de 2011 mais stable en excluant les baisses de tarif imposées par les régulateurs. Le chiffre d'affaires de l'activité Internet haut débit résidentiel progresse quant à lui de 0,6 % hors impacts réglementaires.

Le parc des clients résidentiels à l'Internet haut débit s'élève à 5,040 millions à fin septembre 2012, en croissance de 24 000 clients au troisième trimestre. L'offre quadruple-play (« Multi-Packs de SFR ») compte 1,7 million de clients à fin septembre 2012. Afin de renforcer sa compétitivité, SFR a refondu, le 25 septembre, son offre Internet haut débit résidentiel avec une tarification simplifiée et mieux adaptée aux usages de ses clients.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) de SFR s'établit à 2 735 millions d'euros, en recul de 7,9 % par rapport aux neuf premiers mois de 2011. Hors produits non récurrents (51 millions d'euros au 30 septembre 2012 et 73 millions d'euros au 30 septembre 2011), l'EBITDA recule de 7,4 %. Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) s'établit à 1 650 millions d'euros, en baisse de 12,5 %. Hors produits non récurrents, l'EBITA recule de 11,8 %.

## Groupe Maroc Telecom

Le chiffre d'affaires du groupe Maroc Telecom s'établit à 2 028 millions d'euros, en retrait de 1,5 % par rapport aux neuf premiers mois de 2011 (-2,8 % à taux de change constant).

Les activités au Maroc génèrent un chiffre d'affaires de 1 586 millions d'euros, en recul de 5,6 % par rapport aux neuf premiers mois de 2011 (-7,1 % à taux de change constant). Cette évolution résulte des baisses successives des tarifs de terminaison d'appel mobile en janvier puis en juillet 2012, de la poursuite de la baisse des prix dans le mobile et du retrait du chiffre d'affaires du fixe.

En Afrique subsaharienne, en revanche, le chiffre d'affaires du groupe Maroc Telecom s'élève à 470 millions d'euros, en forte hausse de 19,3 % par rapport aux neuf premiers mois de 2011 (+18,4 % à taux de change constant). Cette performance a été réalisée grâce à la très forte croissance des parcs mobile (+45 %), à l'enrichissement des offres et à la stimulation des usages des clients, dans un contexte concurrentiel stable.

<sup>3</sup> Suite à la cession de 100 % des titres de la société Débitel France SA à la société La Poste Télécom SAS, Débitel France SA a été sortie du périmètre de consolidation le 1<sup>er</sup> mars 2011, avec un parc de 290 000 clients.

<sup>4</sup> Baisses tarifaires décidées par les régulateurs :

- i) baisse de 33 % des prix régulés de terminaison d'appels mobile intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2011 puis de 25 % le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et de 33 % le 1<sup>er</sup> juillet 2012,
- ii) baisse de 25 % des prix des terminaisons d'appels SMS intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2011 puis de 33 % le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Nouvelle terminaison d'appel Free asymétrique,
- iii) baisses de tarifs en itinérance mobile le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le 1<sup>er</sup> juillet 2012,
- iv) baisse de 40 % du prix de la terminaison d'appels fixe intervenue le 1<sup>er</sup> octobre 2011 puis de 50 % le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

<sup>5</sup> Les chiffres d'affaires de l'activité mobile et de l'activité Internet haut débit et fixe sont présentés avant élimination des opérations intersegment au sein de SFR.

<sup>6</sup> Le chiffre d'affaires des services mobiles correspond au chiffre d'affaires de l'activité mobile, hors celui lié aux ventes d'équipement.

Le parc clients du groupe poursuit sa dynamique avec une croissance de 18 %, à près de 33 millions de clients, essentiellement tirée par l'Afrique subsaharienne dont le parc enregistre une progression de 43 % en un an. Au Maroc, le parc enregistre également des progressions respectives de 6,2 % pour le mobile (+22 % pour le post-payé), de 57 % pour l'internet mobile 3G et de 18 % pour l'ADSL.

Le résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA) du groupe, à 1 128 millions d'euros, est quasiment stable (-0,4 %) par rapport aux neuf premiers mois de 2011 (-1,7 % à taux de change constant). La marge d'EBITDA du groupe progresse donc de 0,6 point pour atteindre 55,6 %. Cette performance a été réalisée grâce à la croissance de l'EBITDA en Afrique subsaharienne (gain de près de 7 points de marge).

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) du groupe s'établit à 729 millions d'euros, en recul de 12,5 % par rapport aux neuf premiers mois de 2011 (-13,7 % à taux de change constant), incluant des charges de restructuration de 72 millions d'euros liées au plan de départs volontaires. Au 30 octobre 2012, 1 330 personnes ont répondu favorablement à ce plan. Hors charges de restructuration, l'EBITA baisse de seulement 3,8 % à 801 millions d'euros, soit une marge de 39,5 % (- 1,0 point).

## GVT

Le chiffre d'affaires de GVT s'élève à 1 282 millions d'euros, en progression de 19,0 % par rapport aux neuf premiers mois de 2011 (+28,1 % à taux de change constant) ; hors impact du changement de la politique de TVA, il augmente de 38,2 % à taux de change constant. Le chiffre d'affaires Internet haut débit progresse de 10,3 % (+18,6 % à taux de change constant) et le chiffre d'affaires Voix augmente de 18,5 % (+27,4 % à taux de change constant) par rapport aux neuf premiers mois de 2011.

Au cours des neuf premiers mois de 2012, GVT a étendu sa couverture à 17 villes supplémentaires et opère désormais dans 136 villes. Grâce à ses efforts commerciaux et à l'expansion géographique de son réseau, le nombre de lignes en service de GVT Telecom a atteint 8,178 millions, en augmentation de 41,7 % par rapport à fin septembre 2011. 42 % des clients ont opté pour des débits supérieurs ou égaux à 15 Mbit/s, comparé à 31 % à fin septembre 2011.

Lancé il y a moins d'un an, le service de télévision payante compte environ 312 000 abonnés au 30 septembre 2012. Au cours du seul troisième trimestre 2012, GVT a bénéficié de 15,2 %<sup>7</sup> de la croissance du marché de la télévision payante au Brésil, ce pourcentage atteignant 33,4 %<sup>7</sup> dans les seules villes où il est présent.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) de GVT s'élève à 528 millions d'euros, en augmentation de 16,8 % par rapport aux neuf premiers mois de 2011 (+25,7 % à taux de change constant), et la marge d'EBITDA s'élève à 41,2 % et à 43,9 % pour les seules activités télécoms.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de GVT atteint 341 millions d'euros, en hausse de 14,0 % par rapport aux neuf premiers mois de 2011 (+23,0 % à taux de change constant).

Les investissements industriels de GVT s'élèvent à 720 millions d'euros, en hausse de 38,7 % par rapport aux neuf premiers mois de 2011, dont environ 164 millions d'euros au titre du lancement des activités de télévision payante.

## Groupe Canal+

Le chiffre d'affaires de Groupe Canal+ progresse de 2,4 % par rapport aux neuf premiers mois de 2011, à 3 647 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de Canal+ France, regroupant les activités de télévision payante de Groupe Canal+ en France métropolitaine, en Outre-mer et en Afrique, augmente de 1,6 % pour atteindre 3 063 millions d'euros grâce à la croissance du portefeuille d'abonnements et des revenus publicitaires. Sur les douze derniers mois, le portefeuille de Canal+ France enregistre une croissance nette de 237 000 abonnements, dont plus de 170 000 en Afrique.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des autres activités de Groupe Canal+ progresse grâce notamment aux bonnes performances de StudioCanal et des activités de télévision payante au Vietnam.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de Groupe Canal+ s'établit à 722 millions d'euros, contre 732 millions d'euros sur les neuf premiers mois de 2011. Cet écart s'explique par l'impact négatif de la hausse de la TVA (autour de 30 millions d'euros).

## Holding & Corporate

Le résultat opérationnel ajusté de Holding & Corporate s'établit à -95 millions d'euros, contre -59 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, notamment du fait de la hausse des charges liées aux litiges au cours des neuf premiers mois de 2012 et de divers éléments non récurrents positifs en 2011.

<sup>7</sup> Source Anatel.

## 5 Trésorerie et capitaux

**Note préliminaire :** Vivendi considère que l'« endettement financier net », agrégat à caractère non strictement comptable, est un indicateur pertinent de la mesure de l'endettement financier du groupe. L'endettement financier net doit être considéré comme une information complémentaire, qui ne peut pas se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent au bilan consolidé, ni à toute autre mesure de l'endettement à caractère strictement comptable. La Direction de Vivendi utilise l'endettement financier net dans un but informatif et de planification, ainsi que pour se conformer à certains de ses engagements, en particulier les covenants financiers.

### 5.1 Synthèse de l'exposition de Vivendi aux risques de crédit et de liquidité

La politique de financement de Vivendi consiste à s'endetter à long terme, principalement sur les marchés obligataires et bancaires, à taux variable ou à taux fixe, en euros ou en dollars, selon les besoins généraux du groupe et en fonction des conditions de marché. Dans ce cadre, Vivendi a poursuivi en 2012 sa politique de désintermédiation, faisant prioritairement appel au marché obligataire en réalisant deux émissions en euros pour un montant total de 1 550 millions d'euros en janvier et avril 2012 et une émission en dollars pour 2 000 millions de dollars en avril 2012. Vivendi a aussi cherché à diversifier sa base d'investisseurs, en émettant sur le marché obligataire américain, et continué sa politique de maintenir la durée moyenne économique de la dette du groupe supérieure à 4 années. Par ailleurs, Vivendi dispose d'un programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) qu'il renouvelle tous les ans auprès de la bourse de Luxembourg afin d'être en mesure de saisir chaque opportunité du marché obligataire euro. Afin de se conformer aux nouvelles règles prudentielles des agences de notation en matière de gestion de liquidité, Vivendi a désormais pour politique de refinancer avec un an d'avance, si possible, toute tombée de ligne bancaire ou obligataire.

Au 30 septembre 2012 :

- Le montant des emprunts obligataires du groupe s'élève à 10 234 millions d'euros (contre 9 276 millions d'euros au 31 décembre 2011). Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2012, Vivendi a émis des emprunts obligataires en euros et en dollars pour un montant global de 3 058 millions d'euros et a remboursé des emprunts obligataires pour un montant global de 2 048 millions d'euros (dont 700 millions de dollars (soit 448 millions d'euros) de manière anticipée en avril/mai 2012). Se reporter à la section 5.4 *infra*. La dette obligataire représente désormais 56 % des emprunts au bilan du groupe (contre 59 % au 31 décembre 2011) compte tenu du financement de l'acquisition d'EMI Recorded Music par tirage sur les lignes de crédit.
- Le montant total des lignes de crédit confirmées du groupe s'élève à 9 058 millions d'euros, dont 2 498 millions d'euros ne sont ni tirés ni adossés à des billets de trésorerie (contre 12 081 millions d'euros de lignes confirmées, dont 6 635 millions d'euros disponibles au 31 décembre 2011). Cette diminution est notamment liée à la politique de désintermédiation, au financement à court terme par les billets de trésorerie et au financement de l'acquisition d'EMI Recorded Music par tirage sur les lignes de crédit.
- Le montant total des lignes de crédit confirmées de Vivendi SA et SFR s'élève à 8 340 millions d'euros au 30 septembre 2012 (dont 2 milliards d'euros de lignes disponibles en valeur jour, « swinglines ») contre 11 242 millions d'euros au 31 décembre 2011. La maturité de l'ensemble de ces lignes est supérieure à 1 an. Ces lignes sont tirées à hauteur de 2 975 millions d'euros au 30 septembre 2012. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes de crédit bancaire à hauteur de 3 087 millions d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 2 278 millions d'euros.
- La part à court terme des emprunts comprend principalement les billets de trésorerie émis. La durée moyenne économique de la dette du groupe s'élève à 4,4 années (contre 4,0 années au 31 décembre 2011).

Le 26 octobre 2012, Standard & Poor's a retiré la surveillance négative (« *negative credit watch* ») sous laquelle la dette de Vivendi avait été placée le 4 juillet 2012 et a confirmé la notation, avec perspective négative (« *negative outlook* »), de la dette à long terme BBB et à court terme A-2 qui sert de référence au programme d'émission des billets de trésorerie. Vivendi a réitéré son engagement à maintenir cette notation.

En outre, au cas où le verdict de Liberty Media était homologué (se reporter à la note 10 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2012), Vivendi devrait, pour faire appel, remettre à un tribunal américain une sûreté. Le 28 septembre 2012, Vivendi a finalisé le contrat engageant un groupe de banques à émettre une sûreté au profit et sous réserve de l'accord du tribunal dans l'hypothèse où le jugement serait prononcé.

Au 12 novembre 2012, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2012, Vivendi SA et SFR disposent de 8 340 millions d'euros de lignes de crédit confirmées, tirées à hauteur de 2 300 millions d'euros. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes de crédit bancaire pour 3 760 millions d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 2 280 millions d'euros.

Compte tenu de ce qui précède, Vivendi estime que les flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles, ses excédents de trésorerie, ainsi que les fonds disponibles *via* les lignes de crédit bancaire existantes ou les engagements bancaires reçus pour couvrir la sûreté à mettre en place dans le cadre d'un éventuel appel du jugement Liberty Media seront suffisants pour couvrir les dépenses et investissements nécessaires à son exploitation, le service de sa dette et, le cas échéant, les conséquences de la procédure d'appel du jugement Liberty Media, ainsi que ses projets d'investissements financiers en cours pour le restant de l'exercice, et Vivendi confirme sa prévision d'un endettement financier net inférieur à 14 milliards d'euros à fin 2012 (compte tenu de la finalisation attendue d'ici fin 2012 du projet de partenariat stratégique entre Groupe Canal+, ITI et TVN en Pologne).

## 5.2 Evolution de l'endettement financier net

Au 30 septembre 2012, l'endettement financier net de Vivendi s'élève à 15 011 millions d'euros, contre 12 027 millions d'euros au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 2 984 millions d'euros. Cette évolution reflète notamment les opérations suivantes :

- l'impact de l'acquisition d'EMI Recorded Music (1 402 millions d'euros, se reporter à la section 1.1 *supra*) ;
- les décaissements liés aux investissements industriels (3 665 millions d'euros, dont 1 065 millions d'euros décaissés par SFR en janvier 2012 pour les fréquences mobiles 4G) ;
- les dividendes versés, notamment aux actionnaires de Vivendi SA (1 245 millions d'euros), de Maroc Telecom SA (345 millions d'euros) et d'Activision Blizzard (62 millions d'euros) et l'impact du programme de rachat de ses propres actions par Activision Blizzard (241 millions d'euros) ;
- le coût du financement (423 millions d'euros) ;
- compensés par les flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles des métiers (4 446 millions d'euros) et la souscription des salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe de Vivendi SA en juillet 2012 (127 millions d'euros).

(en millions d'euros)	30 septembre 2012	31 décembre 2011
Emprunts et autres passifs financiers	18 464	15 710
<i>Dont à long terme (a)</i>	13 779	12 409
<i>à court terme (a)</i>	4 685	3 301
Actifs financiers de gestion de trésorerie (b) (c)	(324)	(266)
Instruments financiers dérivés à l'actif (b)	(151)	(101)
Dépôts en numéraire adossés à des emprunts (b)	(9)	(12)
	<b>17 980</b>	<b>15 331</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie (a)	(2 969)	(3 304)
<i>Dont Activision Blizzard</i>	(2 259)	(2 448)
<b>Endettement financier net</b>	<b>15 011</b>	<b>12 027</b>

- a. Tels que présentés au bilan consolidé.
- b. Inclus au bilan consolidé dans les rubriques d'actifs financiers.
- c. Correspond aux bons des agences gouvernementales américaines à plus de trois mois d'échéance d'Activision Blizzard.

(en millions d'euros)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Emprunts et autres éléments financiers (a)	Impact sur l'endettement financier net
<b>Endettement financier net au 31 décembre 2011</b>	<b>(3 304)</b>	<b>15 331</b>	<b>12 027</b>
Flux nets liés aux :			
Activités opérationnelles	(4 446)	-	(4 446)
Activités d'investissement	5 210	(17)	5 193
Activités de financement	(424)	2 751	2 327
Effet de change	(5)	(85)	(90)
Variation de l'endettement financier net au cours de la période	335	2 649	2 984
<b>Endettement financier net au 30 septembre 2012</b>	<b>(2 969)</b>	<b>17 980</b>	<b>15 011</b>

- a. Les « autres éléments financiers » comprennent les engagements d'achat d'intérêts minoritaires, les instruments financiers dérivés (actifs et passifs), les dépôts en numéraire adossés à des emprunts ainsi que les actifs financiers de gestion de trésorerie.

## 5.3 Analyse de l'évolution de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Se référer à la section	Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012		
		Impact sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	Impact sur les emprunts et autres éléments financiers	Impact sur l'endettement financier net
<b>Résultat opérationnel</b>	2	<b>(3 834)</b>	-	<b>(3 834)</b>
Retraitements		(2 418)	-	(2 418)
Investissements de contenus, nets		347	-	347
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>(5 905)</b>	-	<b>(5 905)</b>
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		947	-	947
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt</b>	3	<b>(4 958)</b>	-	<b>(4 958)</b>
Impôts nets payés	3	512	-	512
<b>Activités opérationnelles</b>	<b>A</b>	<b>(4 446)</b>	-	<b>(4 446)</b>
<b>Investissements financiers</b>				
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		1 437	37	1 474
<i>Dont acquisition par Vivendi et UMG d'EMI Recorded Music</i>	1	1 363	39	1 402
Acquisitions de titres mis en équivalence		40	-	40
Augmentation des actifs financiers		119	(77)	42
<b>Total des investissements financiers</b>		<b>1 596</b>	<b>(40)</b>	<b>1 556</b>
<b>Désinvestissements financiers</b>				
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		(14)	-	(14)
Cessions de titres mis en équivalence		(4)	-	(4)
Diminution des actifs financiers		(30)	23	(7)
<b>Total des désinvestissements financiers</b>		<b>(48)</b>	<b>23</b>	<b>(25)</b>
<b>Activités d'investissements financiers</b>		<b>1 548</b>	<b>(17)</b>	<b>1 531</b>
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence		(2)	-	(2)
Dividendes reçus de participations non consolidées		(1)	-	(1)
<b>Activités d'investissement nettes, hors acquisitions/(cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>1 545</b>	<b>(17)</b>	<b>1 528</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		3 679	-	3 679
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(14)	-	(14)
<b>Investissements industriels, nets</b>	3	<b>3 665</b>	-	<b>3 665</b>
<b>Activités d'investissement</b>	<b>B</b>	<b>5 210</b>	<b>(17)</b>	<b>5 193</b>
<b>Opérations avec les actionnaires</b>				
Augmentations de capital liées aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA		(126)	-	(126)
<i>Dont souscription des salariés dans le cadre du plan d'épargne groupe</i>		(127)	-	(127)
Dividendes versés par Vivendi SA (1 euro par action)	1	1 245	-	1 245
Autres opérations avec les actionnaires		223	-	223
<i>Dont programme de rachat par Activision Blizzard de ses propres actions</i>	1	241	-	241
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires	1	470	-	470
<i>Dont Maroc Telecom SA</i>		345	-	345
<i>Activision Blizzard</i>		62	-	62
<b>Total des opérations avec les actionnaires</b>		<b>1 812</b>	-	<b>1 812</b>
<b>Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers</b>				
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme	5.4	(6 180)	6 180	-
<i>Dont emprunts obligataires</i>		(3 058)	3 058	-
<i>lignes de crédit bancaire</i>		(2 975)	2 975	-
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme		4 199	(4 199)	-
<i>Dont lignes de crédit bancaire</i>		4 176	(4 176)	-
Remboursement d'emprunts à court terme	5.4	2 604	(2 604)	-
<i>Dont emprunts obligataires</i>		2 048	(2 048)	-
<i>lignes de crédit bancaire</i>		271	(271)	-
<i>billets de trésorerie</i>		40	(40)	-
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme		(3 366)	3 366	-
<i>Dont billets de trésorerie</i>		(2 598)	2 598	-
Opérations sans incidence sur la trésorerie		-	8	8
Intérêts nets payés	3	423	-	423
Autres flux liés aux activités financières	3	84	-	84
<b>Total des opérations sur les emprunts et autres passifs financiers</b>		<b>(2 236)</b>	<b>2 751</b>	<b>515</b>
<b>Activités de financement</b>	<b>C</b>	<b>(424)</b>	<b>2 751</b>	<b>2 327</b>
Effet de change	D	(5)	(85)	(90)
<b>Variation de l'endettement financier net</b>	<b>A+B+C+D</b>	<b>335</b>	<b>2 649</b>	<b>2 984</b>

## 5.4 Nouveaux financements mis en place au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2012

### Emprunts obligataires

En janvier 2012, Vivendi a émis un emprunt obligataire de 1 250 millions d'euros, d'une durée de 5,5 ans assorti d'un coupon de 4,125 % et d'un taux effectif de 4,31 %.

En avril 2012, Vivendi a procédé aux opérations suivantes sur le marché obligataire :

- Placement d'un emprunt de 2 milliards de dollars composé de 3 tranches :
  - 550 millions de dollars d'obligations assorties d'un coupon de 2,4 %, échéance avril 2015 et d'un taux effectif de 2,50 %. Cette tranche a fait l'objet d'une couverture de change USD–EUR (*cross-currency swap*) au taux de 1,3082 USD/EUR, soit une contrevaletur à l'échéance de 420 millions d'euros.
  - 650 millions de dollars d'obligations assorties d'un coupon de 3,450 %, échéance janvier 2018 et d'un taux effectif de 3,56 %.
  - 800 millions de dollars d'obligations assorties d'un coupon de 4,750 %, échéance avril 2022 et d'un taux effectif de 4,91 %.

Cet emprunt obligataire a notamment servi à rembourser par anticipation l'emprunt de 700 millions de dollars, à échéance initiale avril 2013, au moyen d'une offre publique de rachat.

- Augmentation de 300 millions d'euros de l'emprunt de 750 millions d'euros, à échéance juillet 2021 et assorti d'un coupon de 4,750 %. Cette transaction porte le montant total de cette souche à 1 050 millions d'euros avec un taux effectif de 4,67 % (contre 4,90 % au 31 décembre 2011).

Par ailleurs, les emprunts obligataires émis en février et juillet 2005 pour 600 et 1 000 millions d'euros ont été remboursés à leur échéance respective, en février et juillet 2012.

### Lignes de crédit bancaire

- En janvier 2012, Vivendi a mis en place une ligne de crédit bancaire de 1,1 milliard d'euros d'une durée de 5 ans refinançant par anticipation une ligne de 1,5 milliard d'euros à échéance initiale décembre 2012 et un crédit syndiqué de SFR de 0,5 milliard d'euros à échéance initiale mars 2012.
- En mai 2012, Vivendi a mis en place une ligne de crédit bancaire de 1,5 milliard d'euros à échéance mai 2017, refinançant par anticipation deux lignes d'un montant total de 3 milliards d'euros (respectivement la ligne de 2 milliards d'euros d'août 2006, à échéances août 2013 pour 1,7 milliard d'euros et août 2012 pour 0,3 milliard d'euros ainsi que la ligne de 1 milliard d'euros de février 2008, à échéance février 2013).

Par ailleurs, en juin 2012, la société a porté le plafond d'autorisation du programme de billets de trésorerie de Vivendi SA auprès de la Banque de France de 3 milliards d'euros à 4 milliards d'euros.

Se reporter aux tableaux de la note 8 de l'annexe aux états financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2012 pour une présentation détaillée des emprunts obligataires et bancaires du groupe au 30 septembre 2012.

## 6 Déclarations prospectives

### Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi ainsi qu'aux projections en termes de paiement de dividendes et d'impact de certaines opérations. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors du contrôle de Vivendi, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et des autres autorités réglementaires dans le cadre de certaines opérations et les conséquences éventuelles du litige Liberty Media ainsi que les risques décrits dans les documents du groupe déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponibles en langue anglaise sur le site de Vivendi ([www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)). Le présent rapport contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de toute autre raison.

### ADR non sponsorisés

Vivendi ne sponsorise pas de programme d'*American Depositary Receipt* (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

# II- Annexes au rapport financier : Données financières complémentaires non auditées

## 1 Résultat net ajusté

Vivendi considère le résultat net ajusté, mesure à caractère non strictement comptable, comme un indicateur pertinent des performances opérationnelles et financières du groupe. La Direction de Vivendi utilise le résultat net ajusté pour gérer le groupe car il illustre mieux les performances des activités et permet d'exclure la plupart des éléments non opérationnels et non récurrents. Le résultat net ajusté est défini dans la note 1.2.3 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### Réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté

(en millions d'euros)	3e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre	
	2012	2011	2012	2011
<b>Résultat net, part du groupe (a)</b>	<b>491</b>	<b>241</b>	<b>1 651</b>	<b>2 799</b>
<i>Ajustements</i>				
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	116	117	337	358
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (a)	-	5	93	5
Autres produits (a)	(7)	(3)	(15)	(1 292)
Autres charges (a)	26	174	82	633
Autres produits financiers (a)	(5)	(6)	(11)	(11)
Autres charges financières (a)	40	92	123	154
Variation de l'actif d'impôt différé lié aux régimes du bénéfice mondial consolidé et de l'intégration fiscale de Vivendi SA	37	140	48	28
Éléments non récurrents de l'impôt	10	(5)	26	14
Impôt sur les ajustements	(41)	(67)	(136)	(149)
Intérêts minoritaires sur les ajustements	(2)	(3)	(4)	(20)
<b>Résultat net ajusté</b>	<b>665</b>	<b>685</b>	<b>2 194</b>	<b>2 519</b>

a. Tels que présentés au compte de résultat consolidé.

### Résultat net ajusté par action

	3e trimestres clos le 30 septembre				Sur neuf mois au 30 septembre			
	2012		2011		2012		2011	
	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué
<b>Résultat net ajusté (en millions d'euros)</b>	665	665 (a)	685	685 (a)	2 194	2 192 (a)	2 519	2 516 (a)
<b>Nombre d'actions (en millions)</b>								
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (b) (c)	1 298,9	1 298,9	1 283,9	1 283,9	1 290,9	1 290,9	1 279,8	1 279,8
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	2,6	-	1,8	-	2,1	-	2,3
<b>Nombre d'actions moyen pondéré ajusté</b>	<b>1 298,9</b>	<b>1 301,5</b>	<b>1 283,9</b>	<b>1 285,7</b>	<b>1 290,9</b>	<b>1 293,0</b>	<b>1 279,8</b>	<b>1 282,1</b>
<b>Résultat net ajusté par action (en euros) (b)</b>	0,51	0,51	0,53	0,53	1,70	1,70	1,97	1,96

- a. Comprend uniquement l'effet dilutif potentiel des plans de stock-option et des plans d'attribution gratuite d'actions Activision Blizzard pour un montant non significatif.
- b. Le nombre d'actions moyen pondéré et le résultat net ajusté par action ont été retraités sur l'ensemble des périodes publiées antérieurement afin de refléter l'effet dilutif de l'attribution, le 9 mai 2012, d'une action gratuite pour 30 actions détenues à chaque actionnaire, conformément à la norme IAS 33 – Résultat par action (se reporter à la section 1.1.6 du rapport financier *supra*).
- c. Net des titres d'autocontrôle (411 milliers de titres au 30 septembre 2012).

## 2 Réconciliation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel ajusté d'Activision Blizzard<sup>1</sup>

Sont présentés ci-dessous les éléments permettant au lecteur de réconcilier aux normes IFRS le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'Activision Blizzard aux 30 septembre 2012 et 2011 en rapprochant :

- les données d'Activision Blizzard établies selon les principes comptables américains (*US GAAP, Generally Accepted Accounting Principles in the United States*), en dollars américains, telles qu'issues des états financiers trimestriels non audités au 30 septembre 2012 et du rapport financier (« Form 10-Q »), et les mesures à caractère non strictement comptable ("*non GAAP measures*"), publiées par Activision Blizzard en date du 7 novembre 2012 ; et
- les données relatives à Activision Blizzard établies selon les normes IFRS, en euros, telles que publiées par Vivendi dans ses états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2012.

### Mesures à caractère non strictement comptable ("*non-GAAP measures*") d'Activision Blizzard

Activision Blizzard présente ses chiffre d'affaires, résultat net, résultat net par action, marge opérationnelle et des perspectives qui incluent (conformément aux principes comptables américains US GAAP) et qui excluent (dans le cas des données à caractère non strictement comptable « non GAAP ») l'impact des éléments suivants :

- i. la variation des produits constatés d'avance, et des coûts des ventes associés, liés à certains jeux vidéo ayant des fonctionnalités en ligne ;
- ii. le coût des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres ;
- iii. les coûts de restructuration ;
- iv. les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises ;
- v. les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises ;
- vi. les effets d'impôts liés.

### Réconciliation du chiffre d'affaires :

	3e trimestres clos le 30 septembre (non audités)		Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)	
	2012	2011	2012	2011
<b>Chiffre d'affaires non-GAAP (en millions de dollars)</b>	<b>751</b>	<b>627</b>	<b>2 393</b>	<b>2 080</b>
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>				
Variation des produits constatés d'avance (a)	90	127	695	1 268
<b>Chiffre d'affaires en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard</b>	<b>841</b>	<b>754</b>	<b>3 088</b>	<b>3 348</b>
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>	<i>na*</i>	<i>na*</i>	<i>na*</i>	<i>na*</i>
<b>Chiffre d'affaires en IFRS (en millions de dollars)</b>	<b>841</b>	<b>754</b>	<b>3 088</b>	<b>3 348</b>
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>				
<b>Chiffre d'affaires en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi</b>	<b>673</b>	<b>533</b>	<b>2 404</b>	<b>2 390</b>
Dont				
Activision	264	222	1 463	1 376
Blizzard	366	257	812	861
Distribution	43	54	129	153

na\* : non applicable

<sup>1</sup> Nota : Pour une définition du résultat opérationnel ajusté, se reporter à la section 4.2 du présent rapport financier.

Les éléments présentés dans cette annexe à titre informatif, ainsi que certains paragraphes du rapport financier relatifs à Activision Blizzard, sont une traduction partielle du document d'information financière en anglais (« Form 10-Q ») d'Activision Blizzard. En cas d'incohérences entre la version française et la version anglaise, cette dernière qui est disponible sur le site internet de la société ([www.activisionblizzard.com](http://www.activisionblizzard.com)) prévaudra.

**Réconciliation du résultat opérationnel ajusté :**

	3e trimestres clos le 30 septembre (non audités)		Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)	
	2012	2011	2012	2011
<b>Résultat opérationnel non-GAAP (en millions de dollars)</b>	<b>154</b>	<b>85</b>	<b>545</b>	<b>468</b>
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>				
Variation des produits constatés d'avance et des coûts des ventes associés (a)	110	105	514	943
Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(34)	(18)	(85)	(61)
Coûts de restructuration	-	(3)	-	(24)
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(3)	(7)	(7)	(22)
<b>Résultat opérationnel en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard</b>	<b>227</b>	<b>162</b>	<b>967</b>	<b>1 304</b>
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>				
	1	(1)	1	5
<b>Résultat opérationnel en IFRS (en millions de dollars)</b>	<b>228</b>	<b>161</b>	<b>968</b>	<b>1 309</b>
<i>Elimination des éléments exclus de l'EBITA :</i>				
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	3	7	7	22
Autres	(3)	-	(2)	(1)
<b>EBITA en IFRS (en millions de dollars)</b>	<b>228</b>	<b>168</b>	<b>973</b>	<b>1 330</b>
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>				
<b>EBITA en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi</b>	<b>182</b>	<b>118</b>	<b>754</b>	<b>951</b>
Dont				
Activision	10	(8)	425	544
Blizzard	172	126	329	407
Distribution	-	-	-	-

- a. Correspond à la variation des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires, et des coûts des ventes associés, liés à certains jeux vidéo ayant des fonctionnalités en ligne. Au 30 septembre 2012, tant en US GAAP qu'en normes IFRS,
- la variation des produits constatés d'avance se traduit par la reconnaissance d'un chiffre d'affaires net pour un montant de 695 millions de dollars (534 millions d'euros) et, après prise en compte des coûts des ventes associés, par la reconnaissance d'une marge brute pour un montant de 514 millions de dollars (396 millions d'euros).
  - le solde au bilan des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires s'établit ainsi à 847 millions de dollars (657 millions d'euros), comparé à 487 millions de dollars (360 millions d'euros) au 30 septembre 2011. Après prise en compte des coûts des ventes associés, le solde de la marge différée au bilan s'élève à 730 millions de dollars (567 millions d'euros), comparé à 437 millions de dollars (323 millions d'euros) au 30 septembre 2011.

### 3 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier – Données trimestrielles 2012 et 2011

(en millions d'euros)	2012			
	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 sept.	
<b>Chiffre d'affaires</b>				
Activision Blizzard	894	837	673	
Universal Music Group	961	961	981	
SFR	2 927	2 834	2 747	
Groupe Maroc Telecom	676	687	665	
GVT	432	421	429	
Groupe Canal+	1 232	1 238	1 177	
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(3)	(13)	(5)	
<b>Total Vivendi</b>	<b>7 119</b>	<b>6 965</b>	<b>6 667</b>	
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>				
Activision Blizzard	395	177	182	
Universal Music Group	68	88	82	
SFR	561	552	537	
Groupe Maroc Telecom	273	190	266	
GVT	116	107	118	
Groupe Canal+	236	247	239	
Holding & Corporate	(25)	(44)	(26)	
Activités non stratégiques et autres	(3)	(1)	(4)	
<b>Total Vivendi</b>	<b>1 621</b>	<b>1 316</b>	<b>1 394</b>	
	2011			
(en millions d'euros)	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 sept.	4e trimestre clos le 31 déc.
<b>Chiffre d'affaires</b>				
Activision Blizzard	1 061	796	533	1 042
Universal Music Group	881	982	979	1 355
SFR	3 056	3 064	3 017	3 046
Groupe Maroc Telecom	672	689	698	680
GVT	329	353	395	369
Groupe Canal+	1 192	1 200	1 171	1 294
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(7)	(15)	(16)	(3)
<b>Total Vivendi</b>	<b>7 184</b>	<b>7 069</b>	<b>6 777</b>	<b>7 783</b>
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>				
Activision Blizzard	502	331	118	60
Universal Music Group	46	86	112	263
SFR	566	675	644	393
Groupe Maroc Telecom	266	265	302	256
GVT	90	97	112	97
Groupe Canal+	265	230	237	(31)
Holding & Corporate	(20)	(22)	(17)	(41)
Activités non stratégiques et autres	(10)	(4)	(5)	(3)
<b>Total Vivendi</b>	<b>1 705</b>	<b>1 658</b>	<b>1 503</b>	<b>994</b>

***Page laissée blanche intentionnellement***

# III- Etats financiers condensés des neuf premiers mois de l'exercice 2012

## Compte de résultat condensé

	Note	3e trimestres clos le 30 septembre (non audités)		Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2011
		2012	2011	2012	2011	
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>6 667</b>	<b>6 777</b>	<b>20 751</b>	<b>21 030</b>	<b>28 813</b>
Coût des ventes	3	(3 131)	(3 247)	(9 893)	(10 080)	(14 391)
Charges administratives et commerciales		(2 247)	(2 084)	(6 730)	(6 304)	(8 911)
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels		(11)	(60)	(134)	(138)	(161)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		-	(5)	(93)	(5)	(397)
Autres produits	4	7	3	15	1 292	1 385
Autres charges	4	(26)	(174)	(82)	(633)	(656)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 259</b>	<b>1 210</b>	<b>3 834</b>	<b>5 162</b>	<b>5 682</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		(6)	(6)	(19)	(19)	(18)
Coût du financement	5	(137)	(144)	(423)	(351)	(481)
Produits perçus des investissements financiers		3	-	7	74	75
Autres produits financiers		5	6	11	11	14
Autres charges financières		(40)	(92)	(123)	(154)	(167)
<b>Résultat des activités avant impôt</b>		<b>1 084</b>	<b>974</b>	<b>3 287</b>	<b>4 723</b>	<b>5 105</b>
Impôt sur les résultats	6	(396)	(560)	(1 039)	(997)	(1 378)
<b>Résultat net des activités</b>		<b>688</b>	<b>414</b>	<b>2 248</b>	<b>3 726</b>	<b>3 727</b>
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-	-	-	-	-
<b>Résultat net</b>		<b>688</b>	<b>414</b>	<b>2 248</b>	<b>3 726</b>	<b>3 727</b>
<i>Dont</i>						
<b>Résultat net, part du groupe</b>		<b>491</b>	<b>241</b>	<b>1 651</b>	<b>2 799</b>	<b>2 681</b>
Intérêts minoritaires		197	173	597	927	1 046
Résultat net des activités, part du groupe par action	7	0,38	0,19	1,28	2,19	2,09
Résultat net des activités, part du groupe dilué par action	7	0,38	0,19	1,28	2,18	2,09
<b>Résultat net, part du groupe par action</b>	7	<b>0,38</b>	<b>0,19</b>	<b>1,28</b>	<b>2,19</b>	<b>2,09</b>
Résultat net, part du groupe dilué par action	7	0,38	0,19	1,28	2,18	2,09

Données en millions d'euros, sauf données par action, en euros.

**Nota :** Le résultat net, part du groupe par action (de base et dilué) a été retraité sur l'ensemble des périodes antérieurement publiées afin de refléter l'effet dilutif de l'attribution, le 9 mai 2012, d'une action gratuite pour 30 actions détenues à chaque actionnaire, conformément à la norme IAS 33 – Résultat par action.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

## Tableau du résultat global condensé

(en millions d'euros)	3e trimestres clos le 30 septembre (non audités)		Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2011
	2012	2011	2012	2011	
<b>Résultat net</b>	<b>688</b>	<b>414</b>	<b>2 248</b>	<b>3 726</b>	<b>3 727</b>
<b>Ecarts de conversion</b>	<b>(341)</b>	<b>(124)</b>	<b>(266)</b>	<b>(304)</b>	<b>182</b>
<i>Dont reclassement dans le résultat dans le cadre de la cession de la participation dans NBC Universal</i>	-	-	-	477	477
Actifs disponibles à la vente	(1)	16	6	18	15
Instruments de couverture de flux de trésorerie	(12)	80	18	96	78
Instruments de couverture d'un investissement net	-	-	-	21	21
Effet d'impôts	1	(18)	1	(28)	(24)
<b>Gains/(pertes) latents, nets</b>	<b>(12)</b>	<b>78</b>	<b>25</b>	<b>107</b>	<b>90</b>
<b>Autres impacts, nets</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>12</b>
<b>Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(352)</b>	<b>(46)</b>	<b>(240)</b>	<b>(184)</b>	<b>284</b>
<b>Résultat global</b>	<b>336</b>	<b>368</b>	<b>2 008</b>	<b>3 542</b>	<b>4 011</b>
Dont					
<b>Résultat global, part du groupe</b>	<b>166</b>	<b>169</b>	<b>1 411</b>	<b>2 636</b>	<b>2 948</b>
Résultat global, intérêts minoritaires	170	199	597	906	1 063

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

## Bilan condensé

(en millions d'euros)	Note	30 septembre 2012 (non audité)	31 décembre 2011
<b>ACTIF</b>			
Ecart d'acquisition	2	26 540	25 029
Actifs de contenus non courants		2 447	2 485
Autres immobilisations incorporelles		5 198	4 329
Immobilisations corporelles		9 455	9 001
Titres mis en équivalence		227	135
Actifs financiers non courants		529	394
Impôts différés		1 381	1 421
<b>Actifs non courants</b>		<b>45 777</b>	<b>42 794</b>
Stocks		703	805
Impôts courants		283	542
Actifs de contenus courants		1 291	1 066
Créances d'exploitation et autres		6 117	6 730
Actifs financiers courants		530	478
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 969	3 304
<b>Actifs courants</b>		<b>11 893</b>	<b>12 925</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>57 670</b>	<b>55 719</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>			
Capital		7 279	6 860
Primes d'émission		8 268	8 225
Actions d'autocontrôle		(8)	(28)
Réserves et autres		4 526	4 390
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</b>		<b>20 065</b>	<b>19 447</b>
Intérêts minoritaires		2 650	2 623
<b>Capitaux propres</b>		<b>22 715</b>	<b>22 070</b>
Provisions non courantes		1 541	1 569
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	8	13 779	12 409
Impôts différés		669	728
Autres passifs non courants		887	864
<b>Passifs non courants</b>		<b>16 876</b>	<b>15 570</b>
Provisions courantes		511	586
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	8	4 685	3 301
Dettes d'exploitation et autres		12 367	13 987
Impôts courants		516	205
<b>Passifs courants</b>		<b>18 079</b>	<b>18 079</b>
<b>Total passif</b>		<b>34 955</b>	<b>33 649</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>		<b>57 670</b>	<b>55 719</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

## Tableau des flux de trésorerie condensés

(en millions d'euros)	Note	Sur neuf mois au 30 septembre (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2011
		2012	2011	
<b>Activités opérationnelles</b>				
Résultat opérationnel	3	3 834	5 162	5 682
Retraitements		2 418	1 427	2 590
<i>Dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		2 343	2 173	3 441
<i>autres produits du résultat opérationnel</i>		(15)	(1 292)	(1 385)
<i>autres charges du résultat opérationnel</i>		82	633	656
Investissements de contenus, nets		(347)	(162)	(13)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>5 905</b>	<b>6 427</b>	<b>8 259</b>
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		(947)	(1 130)	(307)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt</b>		<b>4 958</b>	<b>5 297</b>	<b>7 952</b>
Impôts nets payés		(512)	(877)	(1 090)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>4 446</b>	<b>4 420</b>	<b>6 862</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(3 679)	(2 400)	(3 367)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		(1 437)	(227)	(210)
Acquisitions de titres mis en équivalence		(40)	(41)	(49)
Augmentation des actifs financiers		(119)	(246)	(377)
<b>Investissements</b>		<b>(5 275)</b>	<b>(2 914)</b>	<b>(4 003)</b>
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		14	14	27
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		14	36	30
Cessions de titres mis en équivalence		4	2 879	2 920
Diminution des actifs financiers		30	1 702	1 751
<b>Désinvestissements</b>		<b>62</b>	<b>4 631</b>	<b>4 728</b>
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence		2	74	79
Dividendes reçus de participations non consolidées		1	1	3
<b>Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(5 210)</b>	<b>1 792</b>	<b>807</b>
<b>Activités de financement</b>				
Augmentations de capital liées aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA		126	151	151
Cessions/(acquisitions) de titres d'autocontrôle de Vivendi SA		-	(70)	(37)
Dividendes versés aux actionnaires de Vivendi SA		(1 245)	(1 731)	(1 731)
Autres opérations avec les actionnaires		(223)	(8 109)	(7 909)
Dividendes et remboursements d'apports versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		(470)	(1 147)	(1 154)
<b>Opérations avec les actionnaires</b>		<b>(1 812)</b>	<b>(10 906)</b>	<b>(10 680)</b>
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme	8	6 180	5 079	6 045
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme	8	(4 199)	(1 199)	(452)
Remboursement d'emprunts à court terme	8	(2 604)	(1 064)	(2 451)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme	8	3 366	1 489	597
Intérêts nets payés	5	(423)	(351)	(481)
Autres flux liés aux activités financières		(84)	(70)	(239)
<b>Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers</b>		<b>2 236</b>	<b>3 884</b>	<b>3 019</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>424</b>	<b>(7 022)</b>	<b>(7 661)</b>
Effet de change		5	(80)	(14)
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(335)</b>	<b>(890)</b>	<b>(6)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>				
Ouverture		<b>3 304</b>	<b>3 310</b>	<b>3 310</b>
Clôture		<b>2 969</b>	<b>2 420</b>	<b>3 304</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

# Tableaux de variation des capitaux propres condensés

## Neuf premiers mois de l'exercice 2012 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Note	Capital				Réserves et autres				Capitaux propres	
		Actions ordinaires		Primes d'émission	Autocontrôle	Sous-total	Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion		Sous-total
		Nombre d'actions (en milliers)	Capital social								
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011</b>		<b>1 247 263</b>	<b>6 860</b>	<b>8 225</b>	<b>(28)</b>	<b>15 057</b>	<b>7 094</b>	<b>23</b>	<b>(104)</b>	<b>7 013</b>	<b>22 070</b>
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>		<b>1 247 263</b>	<b>6 860</b>	<b>8 225</b>	<b>(28)</b>	<b>15 057</b>	<b>4 641</b>	<b>23</b>	<b>(274)</b>	<b>4 390</b>	<b>19 447</b>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>		-	-	-	-	-	<b>2 453</b>	-	<b>170</b>	<b>2 623</b>	<b>2 623</b>
<b>Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA</b>		<b>76 220</b>	<b>419</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>482</b>	<b>(1 209)</b>	-	-	<b>(1 209)</b>	<b>(727)</b>
Augmentation de capital liée à l'acquisition de Direct 8 et Direct Star (27 septembre 2012)	2	22 356	123	213	-	336	-	-	-	-	336
Dividendes versés par Vivendi SA (1 euro par action)		-	-	-	-	-	(1 245)	-	-	(1 245)	(1 245)
Attribution d'une action gratuite pour 30 actions détenues (9 mai 2012)		41 575	229	(229)	-	-	-	-	-	-	-
Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA		12 289	67	59	20	146	36	-	-	36	182
<i>Dont plans d'épargne groupe Vivendi (19 juillet 2012)</i>		12 289	67	60	-	127	-	-	-	-	127
<b>Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle</b>		-	-	-	-	-	<b>(66)</b>	-	-	<b>(66)</b>	<b>(66)</b>
<i>Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions</i>		-	-	-	-	-	(110)	-	-	(110)	(110)
<b>OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)</b>		<b>76 220</b>	<b>419</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>482</b>	<b>(1 275)</b>	-	-	<b>(1 275)</b>	<b>(793)</b>
<b>Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales</b>		-	-	-	-	-	<b>(478)</b>	-	-	<b>(478)</b>	<b>(478)</b>
<i>Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires</i>		-	-	-	-	-	(478)	-	-	(478)	(478)
<b>Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales</b>		-	-	-	-	-	<b>(92)</b>	-	-	<b>(92)</b>	<b>(92)</b>
<i>Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions</i>		-	-	-	-	-	(131)	-	-	(131)	(131)
<b>OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)</b>		-	-	-	-	-	<b>(570)</b>	-	-	<b>(570)</b>	<b>(570)</b>
<b>Résultat net</b>		-	-	-	-	-	<b>2 248</b>	-	-	<b>2 248</b>	<b>2 248</b>
<b>Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres</b>		-	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>25</b>	<b>(266)</b>	<b>(240)</b>	<b>(240)</b>
<b>RESULTAT GLOBAL (C)</b>		-	-	-	-	-	<b>2 249</b>	<b>25</b>	<b>(266)</b>	<b>2 008</b>	<b>2 008</b>
<b>VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)</b>		<b>76 220</b>	<b>419</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>482</b>	<b>404</b>	<b>25</b>	<b>(266)</b>	<b>163</b>	<b>645</b>
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>		76 220	419	43	20	482	377	26	(267)	136	618
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>		-	-	-	-	-	27	(1)	1	27	27
<b>SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2012</b>		<b>1 323 483</b>	<b>7 279</b>	<b>8 268</b>	<b>(8)</b>	<b>15 539</b>	<b>7 498</b>	<b>48</b>	<b>(370)</b>	<b>7 176</b>	<b>22 715</b>
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>		<b>1 323 483</b>	<b>7 279</b>	<b>8 268</b>	<b>(8)</b>	<b>15 539</b>	<b>5 018</b>	<b>49</b>	<b>(541)</b>	<b>4 526</b>	<b>20 065</b>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>		-	-	-	-	-	<b>2 480</b>	<b>(1)</b>	<b>171</b>	<b>2 650</b>	<b>2 650</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

## Neuf premiers mois de l'exercice 2011 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires					Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Autocontrôle	Sous-total					
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2010</b>	<b>1 237 337</b>	<b>6 805</b>	<b>8 128</b>	<b>(2)</b>	<b>14 931</b>	<b>13 595</b>	<b>(67)</b>	<b>(286)</b>	<b>13 242</b>	<b>28 173</b>
<b>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</b>	<b>1 237 337</b>	<b>6 805</b>	<b>8 128</b>	<b>(2)</b>	<b>14 931</b>	<b>9 620</b>	<b>(47)</b>	<b>(446)</b>	<b>9 127</b>	<b>24 058</b>
<b>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</b>	-	-	-	-	-	<b>3 975</b>	<b>(20)</b>	<b>160</b>	<b>4 115</b>	<b>4 115</b>
<b>Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA</b>	<b>9 679</b>	<b>54</b>	<b>94</b>	<b>(59)</b>	<b>89</b>	<b>(1 698)</b>	-	-	<b>(1 698)</b>	<b>(1 609)</b>
Rachat par Vivendi SA de ses propres actions	-	-	-	(70)	(70)	-	-	-	-	(70)
Dividendes versés par Vivendi SA (1,40 euro par action)	-	-	-	-	-	(1 731)	-	-	(1 731)	(1 731)
Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	9 679	54	94	11	159	33	-	-	33	192
Dont plans d'épargne groupe Vivendi (21 juillet 2011)	9 372	52	91	-	143	-	-	-	-	143
<b>Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle</b>	-	-	-	-	-	<b>(6 173)</b>	<b>(11)</b>	-	<b>(6 184)</b>	<b>(6 184)</b>
Dont acquisition de la participation minoritaire de Vodafone dans SFR	-	-	-	-	-	(6 038)	(11)	-	(6 049)	(6 049)
rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(175)	-	-	(175)	(175)
<b>OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)</b>	<b>9 679</b>	<b>54</b>	<b>94</b>	<b>(59)</b>	<b>89</b>	<b>(7 871)</b>	<b>(11)</b>	-	<b>(7 882)</b>	<b>(7 793)</b>
<b>Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales</b>	-	-	-	-	-	<b>(713)</b>	-	-	<b>(713)</b>	<b>(713)</b>
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(513)	-	-	(513)	(513)
acompte versé à Vodafone lors de l'acquisition de sa participation minoritaire dans SFR	-	-	-	-	-	(200)	-	-	(200)	(200)
<b>Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales</b>	-	-	-	-	-	<b>14</b>	-	-	<b>14</b>	<b>14</b>
<b>Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales</b>	-	-	-	-	-	<b>(1 882)</b>	<b>11</b>	-	<b>(1 871)</b>	<b>(1 871)</b>
Dont acquisition de la participation minoritaire de Vodafone dans SFR	-	-	-	-	-	(1 712)	11	-	(1 701)	(1 701)
rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(202)	-	-	(202)	(202)
<b>OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)</b>	-	-	-	-	-	<b>(2 581)</b>	<b>11</b>	-	<b>(2 570)</b>	<b>(2 570)</b>
<b>Résultat net</b>	-	-	-	-	-	<b>3 726</b>	-	-	<b>3 726</b>	<b>3 726</b>
<b>Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	<b>13</b>	<b>107</b>	<b>(304)</b>	<b>(184)</b>	<b>(184)</b>
<b>RESULTAT GLOBAL (C)</b>	-	-	-	-	-	<b>3 739</b>	<b>107</b>	<b>(304)</b>	<b>3 542</b>	<b>3 542</b>
<b>VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)</b>	<b>9 679</b>	<b>54</b>	<b>94</b>	<b>(59)</b>	<b>89</b>	<b>(6 713)</b>	<b>107</b>	<b>(304)</b>	<b>(6 910)</b>	<b>(6 821)</b>
Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	9 679	54	94	(59)	89	(5 059)	86	(273)	(5 246)	(5 157)
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(1 654)	21	(31)	(1 664)	(1 664)
<b>SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2011</b>	<b>1 247 016</b>	<b>6 859</b>	<b>8 222</b>	<b>(61)</b>	<b>15 020</b>	<b>6 882</b>	<b>40</b>	<b>(590)</b>	<b>6 332</b>	<b>21 352</b>
<b>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</b>	<b>1 247 016</b>	<b>6 859</b>	<b>8 222</b>	<b>(61)</b>	<b>15 020</b>	<b>4 561</b>	<b>39</b>	<b>(719)</b>	<b>3 881</b>	<b>18 901</b>
<b>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</b>	-	-	-	-	-	<b>2 321</b>	<b>1</b>	<b>129</b>	<b>2 451</b>	<b>2 451</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

## Exercice 2011

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires				Sous-total	Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Autocontrôle						
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2010</b>	<b>1 237 337</b>	<b>6 805</b>	<b>8 128</b>	<b>(2)</b>	<b>14 931</b>	<b>13 595</b>	<b>(67)</b>	<b>(286)</b>	<b>13 242</b>	<b>28 173</b>
<b>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</b>	<b>1 237 337</b>	<b>6 805</b>	<b>8 128</b>	<b>(2)</b>	<b>14 931</b>	<b>9 620</b>	<b>(47)</b>	<b>(446)</b>	<b>9 127</b>	<b>24 058</b>
<b>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</b>	-	-	-	-	-	<b>3 975</b>	<b>(20)</b>	<b>160</b>	<b>4 115</b>	<b>4 115</b>
<b>Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA</b>	<b>9 926</b>	<b>55</b>	<b>97</b>	<b>(26)</b>	<b>126</b>	<b>(1 690)</b>	-	-	<b>(1 690)</b>	<b>(1 564)</b>
Rachat par Vivendi SA de ses propres actions	-	-	-	(37)	(37)	-	-	-	-	(37)
Dividendes versés par Vivendi SA (1,40 euro par action)	-	-	-	-	-	(1 731)	-	-	(1 731)	(1 731)
Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	9 926	55	97	11	163	41	-	-	41	204
<i>Dont plans d'épargne groupe Vivendi (21 juillet 2011)</i>	9 372	52	91	-	143	-	-	-	-	143
<b>Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle</b>	-	-	-	-	-	<b>(5 983)</b>	<b>(12)</b>	-	<b>(5 995)</b>	<b>(5 995)</b>
Dont acquisition de la participation minoritaire de Vodafone dans SFR	-	-	-	-	-	(6 037)	(12)	-	(6 049)	(6 049)
rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(231)	-	-	(231)	(231)
cession de titres Activision Blizzard	-	-	-	-	-	236	-	-	236	236
<b>OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)</b>	<b>9 926</b>	<b>55</b>	<b>97</b>	<b>(26)</b>	<b>126</b>	<b>(7 673)</b>	<b>(12)</b>	-	<b>(7 685)</b>	<b>(7 559)</b>
<b>Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales</b>	-	-	-	-	-	<b>(721)</b>	-	-	<b>(721)</b>	<b>(721)</b>
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(521)	-	-	(521)	(521)
acompte versé à Vodafone lors de l'acquisition de sa participation minoritaire dans SFR	-	-	-	-	-	(200)	-	-	(200)	(200)
<b>Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales</b>	-	-	-	-	-	<b>10</b>	-	-	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales</b>	-	-	-	-	-	<b>(1 856)</b>	<b>12</b>	-	<b>(1 844)</b>	<b>(1 844)</b>
Dont acquisition de la participation minoritaire de Vodafone dans SFR	-	-	-	-	-	(1 713)	12	-	(1 701)	(1 701)
rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(271)	-	-	(271)	(271)
cession de titres Activision Blizzard	-	-	-	-	-	78	-	-	78	78
<b>OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)</b>	-	-	-	-	-	<b>(2 567)</b>	<b>12</b>	-	<b>(2 555)</b>	<b>(2 555)</b>
<b>Résultat net</b>	-	-	-	-	-	<b>3 727</b>	-	-	<b>3 727</b>	<b>3 727</b>
<b>Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres</b>	-	-	-	-	-	<b>12</b>	<b>90</b>	<b>182</b>	<b>284</b>	<b>284</b>
<b>RESULTAT GLOBAL (C)</b>	-	-	-	-	-	<b>3 739</b>	<b>90</b>	<b>182</b>	<b>4 011</b>	<b>4 011</b>
<b>VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)</b>	<b>9 926</b>	<b>55</b>	<b>97</b>	<b>(26)</b>	<b>126</b>	<b>(6 501)</b>	<b>90</b>	<b>182</b>	<b>(6 229)</b>	<b>(6 103)</b>
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	9 926	55	97	(26)	126	(4 979)	70	172	(4 737)	(4 611)
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	(1 522)	20	10	(1 492)	(1 492)
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011</b>	<b>1 247 263</b>	<b>6 860</b>	<b>8 225</b>	<b>(28)</b>	<b>15 057</b>	<b>7 094</b>	<b>23</b>	<b>(104)</b>	<b>7 013</b>	<b>22 070</b>
<b>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</b>	<b>1 247 263</b>	<b>6 860</b>	<b>8 225</b>	<b>(28)</b>	<b>15 057</b>	<b>4 641</b>	<b>23</b>	<b>(274)</b>	<b>4 390</b>	<b>19 447</b>
<b>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</b>	-	-	-	-	-	<b>2 453</b>	-	<b>170</b>	<b>2 623</b>	<b>2 623</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

# Notes annexes aux états financiers condensés

Réuni au siège social le 12 novembre 2012, le Directoire a arrêté le rapport financier et les états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2012, après avis du Comité d'audit qui s'est réuni le 9 novembre 2012.

Les états financiers condensés non audités des neuf premiers mois de l'exercice 2012 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils figurent dans le Rapport annuel - Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 19 mars 2012 (« Document de référence 2011 », pages 171 et suivantes) et des états financiers non audités du premier semestre clos le 30 juin 2012.

## Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 1.1 Comptes intermédiaires

Les comptes condensés intermédiaires des neuf premiers mois de l'exercice 2012 sont présentés et ont été préparés sur la base de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle qu'adoptée dans l'Union Européenne (UE) et publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ainsi, Vivendi a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (se reporter notamment à la note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » des états financiers, pages 180 et suivantes du Document de référence 2011) et les dispositions suivantes ont été retenues :

- Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période avant impôt. L'estimation du taux effectif annuel d'impôt prend notamment en considération la reconnaissance prévue sur l'exercice des actifs d'impôt différé précédemment non reconnus.
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des avantages au personnel et de la participation des salariés correspondent au prorata des charges estimées de l'année, éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

### 1.2 Nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012

Les nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, décrites dans la note 1.6 « Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur » de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (page 195 du Document de Référence 2011), qui trouvent à s'appliquer à compter des neuf premiers mois de 2012 n'ont pas eu d'incidence matérielle sur les comptes de Vivendi.

## Note 2 Principaux mouvements de périmètre

### 2.1 Acquisition par Vivendi et Universal Music Group (UMG) d'EMI Recorded Music

Après avoir reçu le 21 septembre 2012 les autorisations réglementaires de la Commission européenne et de la Federal Trade Commission aux Etats-Unis, Vivendi et UMG ont finalisé le 28 septembre 2012 l'acquisition de 100 % de la division de musique enregistrée d'EMI Group Global Limited (EMI Recorded Music) à Citigroup Inc (Citi). EMI Recorded Music est consolidée par intégration globale depuis cette date. Pour mémoire, l'opération avait été autorisée sans condition en Nouvelle-Zélande (le 21 juin 2012), au Japon (le 9 juillet 2012) et au Canada (le 20 août 2012). Le prix d'acquisition, en valeur d'entreprise, s'élève à 1 130 millions de livres sterling (environ 1 404 millions d'euros), dont 991 millions de livres sterling (environ 1 230 millions d'euros) payés début septembre 2012, lorsque les conditions de paiement avaient été satisfaites. Dans le cadre de cette opération, Citi a accepté de conserver l'ensemble des engagements liés aux régimes de retraite au Royaume-Uni et UMG a reçu des engagements usuels pour ce type d'opération. En outre, Citi s'est engagé à indemniser UMG au titre de pertes dues à des réclamations, au titre des contrôles fiscaux et des litiges, en particulier ceux liés aux régimes de retraite au Royaume-Uni.

L'autorisation par la Commission européenne est subordonnée à la cession du label Parlophone et d'autres actifs d'EMI dans le monde, tels qu'EMI France, les labels de musique classique d'EMI, Chrysalis, Mute ainsi que plusieurs autres entités locales d'EMI. Le processus de cession de certains de ces actifs a été engagé.

L'affectation du prix d'acquisition sera finalisée dans le délai de 12 mois prescrit par les normes comptables et comptabilisée dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012. L'écart d'acquisition définitif pourra différer de manière significative du montant constaté au 30 septembre 2012, soit 1 404 millions d'euros.

Par ailleurs, les coûts directs liés à cette acquisition s'élèvent à 34 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012 et à 6 millions d'euros en 2011 et sont enregistrés en autres charges du résultat opérationnel et en activités d'investissement au sein du tableau de flux de trésorerie.

## 2.2 Acquisition par Vivendi et Groupe Canal+ des chaînes du Groupe Bolloré

En février 2012, Groupe Canal+ a exercé l'option lui permettant d'acquérir en une fois 100 % de l'activité de télévision du Groupe Bolloré, rémunéré en actions par l'émission de titres Vivendi.

Vivendi a procédé le 27 septembre 2012 à une augmentation de capital de 22 356 milliers d'actions, remises en rémunération de l'apport reçu de Bolloré Media, représentant une valeur d'entreprise de 336 millions d'euros. Le Groupe Bolloré s'est engagé à conserver les titres Vivendi reçus au titre de la réalisation de cette opération pour une durée de 6 mois minimum à compter du 27 septembre 2012. Depuis cette date, Vivendi et Groupe Canal+ bénéficient de garanties de passif d'un montant maximum de 120 millions d'euros. Ces garanties expirent 3 mois après la date d'échéance des prescriptions en matière fiscale ou sociale et 18 mois à compter du 27 septembre 2012 pour toutes les autres matières. Direct 8 et Direct Star sont consolidées par intégration globale depuis le 27 septembre 2012 et ont été renommées respectivement D8 et D17 pour leur lancement le 7 octobre 2012.

Dans le cadre de l'autorisation de cette opération par l'Autorité de la concurrence obtenue le 23 juillet 2012, Vivendi et Groupe Canal+ ont souscrit à une série d'engagements. Ces derniers visent la limitation des acquisitions de droits de films américains et de séries américaines auprès de certains studios américains et des films français, la négociation séparée des droits payants et gratuits de certains films et séries, la limitation des acquisitions par Direct 8 et Direct Star de films français de catalogue auprès de StudioCanal et la cession des droits en clair des événements sportifs d'importance majeure via une procédure de mise en concurrence de ces droits. Ces engagements sont pris pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois si l'analyse concurrentielle à laquelle l'Autorité de la concurrence devra procéder le rend nécessaire. Par ailleurs, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a autorisé le rachat de ces chaînes le 18 septembre 2012 sous réserve d'engagements en matière de diffusion de programmes, d'obligations d'investissements, de circulation de droits et de conservation par Groupe Canal+ des titres de Direct 8 pendant une durée minimale de deux ans et demi.

A l'issue de cette opération, le Groupe Bolloré a déclaré avoir porté sa participation à 4,41 % du capital de Vivendi SA. Par la suite, le 16 octobre 2012, il a annoncé avoir franchi le seuil de 5 % du capital de Vivendi SA.

L'affectation du prix d'acquisition sera finalisée dans le délai de 12 mois prescrit par les normes comptables et comptabilisée dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012. L'écart d'acquisition définitif pourra différer de manière significative du montant constaté au 30 septembre 2012, soit 324 millions d'euros.

## 2.3 Autres mouvements de périmètre

### Acquisition par Groupe Canal+ d'une participation minoritaire dans Orange Cinéma Séries

Le 12 avril 2012, Multithématiques, filiale de Groupe Canal+, et Orange Cinéma Séries ont finalisé leurs accords et se sont associées dans une entité commune, Orange Cinéma Séries, dans laquelle Multithématiques a pris une participation de 33 % et à laquelle Orange Cinéma Séries a apporté son fonds de commerce d'édition et d'exploitation des chaînes thématiques payantes dans le domaine du cinéma. Canal+ Distribution assure la distribution sur CanalSat des chaînes du bouquet Orange Cinéma Séries, depuis le 5 avril 2012. Le 23 juillet 2012, l'Autorité de la concurrence, dans le cadre de sa décision autorisant le rapprochement entre le groupe TPS et CanalSatellite, a imposé à Groupe Canal+ de céder sa participation dans Orange Cinéma Séries, ou à défaut de réussir cette cession, d'amender certaines clauses du pacte d'actionnaires entre Multithématiques et Orange Cinéma Séries. Cette injonction fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat (se reporter à la note 10).

### Acquisition par StudioCanal de 100 % de Hoyts Distribution

Le 17 juillet 2012, StudioCanal a annoncé l'acquisition de 100 % de Hoyts Distribution, société spécialisée dans la distribution de longs métrages en Australie et en Nouvelle-Zélande. Cette société est consolidée par intégration globale depuis cette date.

### Création de Numergy par SFR

Le 5 septembre 2012, SFR, Bull et la Caisse des Dépôts ont annoncé la création de la société Numergy, qui proposera à l'ensemble des acteurs économiques des infrastructures informatiques capables d'héberger des données et des applications, accessibles à distance et sécurisées (« services de cloud computing »).

## 2.4 Opération en cours au 12 novembre 2012

### Partenariat stratégique entre Groupe Canal+, ITI et TVN en Pologne

Le 19 décembre 2011, Groupe Canal+, ITI et TVN ont annoncé la finalisation de leur partenariat stratégique en Pologne. Le 14 septembre 2012, l'opération a reçu l'accord sans condition de l'Autorité de Concurrence et de Protection du Consommateur polonaise, qui porte sur les deux volets du partenariat :

- Le rapprochement de Cyfra+ (détenue à 75 % par Groupe Canal+) et du bouquet « n » (détenu par TVN) pour donner naissance à une plate-forme majeure de télévision par satellite disposant d'une base totale de 2,5 millions de clients.
- La prise de participation de Groupe Canal+ à hauteur de 40 % dans N-Vision la société contrôlant 51 % de TVN.

La réalisation de cette opération est prévue avant la fin de l'année 2012.

Une description détaillée de cette opération figure dans la note 2.5 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice 2011, page 198 du Document de référence 2011.

## Note 3 Information sectorielle

L'activité du groupe Vivendi s'articule autour de six métiers au cœur des univers des contenus, des plates-formes et des réseaux interactifs : Activision Blizzard, Universal Music Group, SFR, groupe Maroc Telecom, GVT et Groupe Canal+.

### Comptes de résultat

3e trimestre clos le 30 septembre 2012

(en millions d'euros)	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	GVT	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	673	980	2 740	655	429	1 174	-	16	-	6 667
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	1	7	10	-	3	-	1	(22)	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>673</b>	<b>981</b>	<b>2 747</b>	<b>665</b>	<b>429</b>	<b>1 177</b>	<b>-</b>	<b>17</b>	<b>(22)</b>	<b>6 667</b>
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(435)	(876)	(1 858)	(288)	(246)	(863)	(24)	(18)	22	(4 586)
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(27)	(3)	(2)	-	(1)	(3)	(1)	(1)	-	(38)
<b>EBITDA</b>	<b>211</b>	<b>102</b>	<b>887</b>	<b>377</b>	<b>182</b>	<b>311</b>	<b>(25)</b>	<b>(2)</b>	<b>-</b>	<b>2 043</b>
Coûts de restructuration	-	(4)	(8)	-	-	-	(1)	-	-	(13)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	-	1	-	-	(1)	-	-	-	-
Autres éléments opérationnels non récurrents	(2)	(4)	(3)	(1)	-	1	-	(1)	-	(10)
Amortissements d'immobilisations corporelles	(17)	(12)	(206)	(87)	(58)	(54)	-	-	-	(434)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(10)	-	(134)	(23)	(6)	(18)	-	(1)	-	(192)
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>	<b>182</b>	<b>82</b>	<b>537</b>	<b>266</b>	<b>118</b>	<b>239</b>	<b>(26)</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>1 394</b>
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(2)	(75)	(17)	(7)	(14)	-	-	(1)	-	(116)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(26)
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>										<b>1 259</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence										(6)
Coût du financement										(137)
Produits perçus des investissements financiers										3
Autres produits financiers										5
Autres charges financières										(40)
Impôt sur les résultats										(396)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession										-
<b>Résultat net</b>										<b>688</b>
<i>Dont</i>										
<b>Résultat net, part du groupe</b>										<b>491</b>
Intérêts minoritaires										197

**3e trimestre clos le 30 septembre 2011**

(en millions d'euros)

	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	GVT	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	<b>Total Vivendi</b>
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	532	976	3 011	687	395	1 168	-	8	-	6 777
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	1	3	6	11	-	3	-	1	(25)	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>533</b>	<b>979</b>	<b>3 017</b>	<b>698</b>	<b>395</b>	<b>1 171</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>(25)</b>	<b>6 777</b>
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(382)	(841)	(1 990)	(294)	(226)	(883)	(20)	(13)	25	(4 624)
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(11)	(2)	(1)	(1)	(2)	(1)	-	-	-	(18)
<b>EBITDA</b>	<b>140</b>	<b>136</b>	<b>1 026</b>	<b>403</b>	<b>167</b>	<b>287</b>	<b>(20)</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>2 135</b>
Coûts de restructuration	(2)	(12)	(5)	-	-	-	1	-	-	(18)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	(1)	(1)	1	-	-	-	-	1	-	-
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	1	-	(1)	-	(1)	3	-	-	2
Amortissements d'immobilisations corporelles	(12)	(12)	(234)	(78)	(48)	(37)	-	(1)	-	(422)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(7)	-	(144)	(22)	(7)	(12)	(1)	(1)	-	(194)
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>	<b>118</b>	<b>112</b>	<b>644</b>	<b>302</b>	<b>112</b>	<b>237</b>	<b>(17)</b>	<b>(5)</b>	<b>-</b>	<b>1 503</b>
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(5)	(66)	(16)	(7)	(15)	(8)	-	-	-	(117)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(5)	-	-	-	-	-	-	-	(5)
Autres produits										3
Autres charges										(174)
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>										<b>1 210</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence										(6)
Coût du financement										(144)
Produits perçus des investissements financiers										-
Autres produits financiers										6
Autres charges financières										(92)
Impôt sur les résultats										(560)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession										-
<b>Résultat net</b>										<b>414</b>
<i>Dont</i>										
<b>Résultat net, part du groupe</b>										<b>241</b>
Intérêts minoritaires										173

## Sur neuf mois au 30 septembre 2012

(en millions d'euros)

	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	GVT	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	2 404	2 899	8 488	2 000	1 282	3 634	-	44	-	20 751
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	4	20	28	-	13	-	3	(68)	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 404</b>	<b>2 903</b>	<b>8 508</b>	<b>2 028</b>	<b>1 282</b>	<b>3 647</b>	<b>-</b>	<b>47</b>	<b>(68)</b>	<b>20 751</b>
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(1 472)	(2 571)	(5 744)	(898)	(752)	(2 729)	(79)	(50)	68	(14 227)
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(65)	(11)	(29)	(2)	(2)	(10)	(7)	(1)	-	(127)
<b>EBITDA</b>	<b>867</b>	<b>321</b>	<b>2 735</b>	<b>1 128</b>	<b>528</b>	<b>908</b>	<b>(86)</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>	<b>6 397</b>
Coûts de restructuration	(1)	(37)	(19)	(72)	-	-	(7)	-	-	(136)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	-	1	-	(1)	(1)	-	-	-	(1)
Autres éléments opérationnels non récurrents	(1)	(10)	-	(3)	-	-	(1)	(1)	-	(16)
Amortissements d'immobilisations corporelles	(48)	(36)	(627)	(256)	(169)	(129)	(1)	(1)	-	(1 267)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(63)	-	(440)	(68)	(17)	(56)	-	(2)	-	(646)
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>	<b>754</b>	<b>238</b>	<b>1 650</b>	<b>729</b>	<b>341</b>	<b>722</b>	<b>(95)</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>	<b>4 331</b>
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(6)	(216)	(50)	(20)	(42)	(1)	-	(2)	-	(337)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(93)	-	-	-	-	-	-	-	(93)
Autres produits										15
Autres charges										(82)
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>										<b>3 834</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence										(19)
Coût du financement										(423)
Produits perçus des investissements financiers										7
Autres produits financiers										11
Autres charges financières										(123)
Impôt sur les résultats										(1 039)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession										-
<b>Résultat net</b>										<b>2 248</b>
<i>Dont</i>										
<b>Résultat net, part du groupe</b>										<b>1 651</b>
Intérêts minoritaires										597

## Sur neuf mois au 30 septembre 2011

(en millions d'euros)

	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	GVT	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	<b>Total Vivendi</b>
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	2 389	2 835	9 128	2 028	1 077	3 553	-	20	-	21 030
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	1	7	9	31	-	10	-	3	(61)	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 390</b>	<b>2 842</b>	<b>9 137</b>	<b>2 059</b>	<b>1 077</b>	<b>3 563</b>	<b>-</b>	<b>23</b>	<b>(61)</b>	<b>21 030</b>
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(1 282)	(2 504)	(6 145)	(925)	(622)	(2 675)	(58)	(39)	61	(14 189)
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(42)	(9)	(21)	(2)	(3)	(8)	(4)	(1)	-	(90)
<b>EBITDA</b>	<b>1 066</b>	<b>329</b>	<b>2 971</b>	<b>1 132</b>	<b>452</b>	<b>880</b>	<b>(62)</b>	<b>(17)</b>	<b>-</b>	<b>6 751</b>
Coûts de restructuration	(18)	(49)	(14)	-	-	-	(1)	-	-	(82)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	(1)	-	3	-	(1)	(2)	-	1	-	-
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	-	-	2	-	-	5	-	-	7
Amortissements d'immobilisations corporelles	(38)	(36)	(648)	(232)	(137)	(103)	-	(1)	-	(1 195)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(58)	-	(427)	(69)	(15)	(43)	(1)	(2)	-	(615)
<b>Résultat opérationnel ajusté (EBITA)</b>	<b>951</b>	<b>244</b>	<b>1 885</b>	<b>833</b>	<b>299</b>	<b>732</b>	<b>(59)</b>	<b>(19)</b>	<b>-</b>	<b>4 866</b>
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(16)	(203)	(50)	(20)	(45)	(24)	-	-	-	(358)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(5)	-	-	-	-	-	-	-	(5)
Autres produits										1 292
Autres charges										(633)
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>										<b>5 162</b>
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence										(19)
Coût du financement										(351)
Produits perçus des investissements financiers										74
Autres produits financiers										11
Autres charges financières										(154)
Impôt sur les résultats										(997)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession										-
<b>Résultat net</b>										<b>3 726</b>
<i>Dont</i>										
<b>Résultat net, part du groupe</b>										<b>2 799</b>
Intérêts minoritaires										927

## Note 4 Résultat opérationnel

### Autres charges et produits

Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2012, les autres charges et produits du résultat opérationnel sont une charge nette de 67 millions d'euros (contre un produit net de 659 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011). Sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011, ils comprenaient essentiellement un produit net de 1 255 millions d'euros lié au règlement définitif le 14 janvier 2011 du différend relatif à la propriété des titres PTC en Pologne, partiellement compensé par la moins-value réalisée lors de la cession le 25 janvier 2011 de la participation résiduelle de 12,34 % dans NBC Universal (-421 millions d'euros).

## Note 5 Coût du financement

(en millions d'euros) (Charge)/produit	3e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre 2011
	2012	2011	2012	2011	
Charges d'intérêts sur les emprunts	(148)	(154)	(447)	(388)	(529)
Produits d'intérêts de la trésorerie	11	10	24	37	48
<b>Coût du financement</b>	<b>(137)</b>	<b>(144)</b>	<b>(423)</b>	<b>(351)</b>	<b>(481)</b>
<i>Frais et primes sur émission ou remboursement d'emprunts et de lignes de crédit et dénouement anticipé d'instruments dérivés de couverture</i>					
	(3)	(45)	(11)	(49)	(52)
	<b>(140)</b>	<b>(189)</b>	<b>(434)</b>	<b>(400)</b>	<b>(533)</b>

## Note 6 Impôt

(en millions d'euros) (Charge)/produit d'impôt	3e trimestres clos le 30 septembre		Sur neuf mois au 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre 2011
	2012	2011	2012	2011	
Incidence des régimes du bénéfice mondial consolidé et de l'intégration fiscale de Vivendi SA	28	(203) (a)	226	333 (a)	436
Autres composantes de l'impôt	(424)	(357)	(1 265)	(1 330)	(1 814)
<b>Impôt sur les résultats</b>	<b>(396)</b>	<b>(560)</b>	<b>(1 039)</b>	<b>(997)</b>	<b>(1 378)</b>

- a. Le 6 juillet 2011, Vivendi a sollicité auprès du Ministère des Finances le renouvellement de son agrément au régime du bénéfice mondial consolidé, pour la période de trois ans correspondant aux exercices 2012 à 2014. Toutefois, les modifications de la législation fiscale en France pour l'année 2011 ont mis fin au régime du bénéfice mondial consolidé pour les entreprises clôturant leur exercice à compter du 6 septembre 2011. Elles ont en outre décidé de plafonner l'imputation des déficits fiscaux reportés à hauteur de 60 % du bénéfice imposable. La charge de 203 millions d'euros comptabilisée sur le troisième trimestre 2011 correspondait principalement à l'impact de ce plafonnement (-445 millions d'euros, dont -203 millions d'euros au titre de l'exercice 2011 et -242 millions d'euros au titre de l'exercice 2012), partiellement compensé par l'incidence favorable du rachat de la participation de 44 % de Vodafone dans SFR au titre des exercices 2011 et 2012 (+248 millions d'euros). Au 30 septembre 2011, l'incidence des régimes du bénéfice mondial consolidé et de l'intégration fiscale de Vivendi SA sur les neuf premiers mois de l'exercice 2011 correspondait essentiellement à 75 % de l'économie d'impôt attendue au titre de l'exercice 2012, compte tenu du plafonnement.

## Note 7 Résultat par action

	3e trimestres clos le 30 septembre				Sur neuf mois au 30 septembre				Exercice clos le 31 décembre 2011	
	2012		2011		2012		2011		De base	Dilué
	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué		
<b>Résultat net, part du groupe (en millions d'euros)</b>	491	491 (a)	241	241 (a)	1 651	1 649 (a)	2 799	2 796 (a)	2 681	2 678 (a)
<b>Nombre d'actions (en millions)</b>										
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (b) (c)	1 298,9	1 298,9	1 283,9	1 283,9	1 290,9	1 290,9	1 279,8	1 279,8	1 281,4	1 281,4
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	2,6	-	1,8	-	2,1	-	2,3	-	2,4
<b>Nombre d'actions moyen pondéré ajusté</b>	<b>1 298,9</b>	<b>1 301,5</b>	<b>1 283,9</b>	<b>1 285,7</b>	<b>1 290,9</b>	<b>1 293,0</b>	<b>1 279,8</b>	<b>1 282,1</b>	<b>1 281,4</b>	<b>1 283,8</b>
<b>Résultat net, part du groupe par action (en euros) (b)</b>	0,38	0,38	0,19	0,19	1,28	1,28	2,19	2,18	2,09	2,09

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est nul sur les périodes présentées. Le résultat net des activités, part du groupe correspond ainsi au résultat net, part du groupe.

- Comprend uniquement l'effet dilutif potentiel des plans d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites Activision Blizzard pour un montant non significatif.
- Le nombre d'actions moyen pondéré et le résultat net, part du groupe par action ont été retraités sur l'ensemble des périodes antérieurement publiées afin de refléter l'effet dilutif de l'attribution, le 9 mai 2012, d'une action gratuite pour 30 actions détenues à chaque actionnaire, conformément à la norme IAS 33 – Résultat par action (se reporter à la section 1.1.6 du rapport financier des neuf premiers mois de 2012).
- Net des titres d'autocontrôle (411 milliers de titres au 30 septembre 2012).

## Note 8 Emprunts et autres passifs financiers

(en millions d'euros)	30 septembre 2012			31 décembre 2011		
	Total	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme
Emprunts obligataires	10 234	10 234	-	9 276	7 676	1 600
Emprunts bancaires (lignes de crédit confirmées tirées)	3 473	3 388	85	4 917	4 558	359
Billets de trésorerie émis	3 087	-	3 087	529	-	529
Découverts bancaires	195	-	195	163	-	163
Intérêts courus à payer	254	-	254	200	-	200
Autres	1 186	131	1 055	621	173	448
<b>Valeur de remboursement des emprunts</b>	<b>18 429</b>	13 753	4 676	<b>15 706</b>	12 407	3 299
Effet cumulé du coût amorti et des réévaluations liées à la comptabilité de couverture	11	11	-	(12)	(8)	(4)
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires	8	8	-	11	10	1
Instruments financiers dérivés	16	7	9	5	-	5
<b>Emprunts et autres passifs financiers</b>	<b>18 464</b>	<b>13 779</b>	<b>4 685</b>	<b>15 710</b>	<b>12 409</b>	<b>3 301</b>

## 8.1 Emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt (%)		Échéance	30 septembre 2012	Arrivant à maturité avant le 30 septembre					Arrivant à maturité après le 30 septembre 2017	31 décembre 2011
	nominal	effectif			2013	2014	2015	2016	2017		
550 millions de dollars (avril 2012)	2,400%	2,50%	avr.-15	420 (a)	-	-	420	-	-	-	-
650 millions de dollars (avril 2012)	3,450%	3,56%	janv.-18	505	-	-	-	-	-	505	-
800 millions de dollars (avril 2012)	4,750%	4,91%	avr.-22	621	-	-	-	-	-	621	-
1 250 millions d'euros (janvier 2012)	4,125%	4,31%	juil.-17	1 250	-	-	-	-	1 250	-	-
500 millions d'euros (novembre 2011)	3,875%	4,04%	nov.-15	500	-	-	-	500	-	-	500
500 millions d'euros (novembre 2011)	4,875%	5,00%	nov.-18	500	-	-	-	-	-	500	500
1 000 millions d'euros (juillet 2011)	3,500%	3,68%	juil.-15	1 000	-	-	1 000	-	-	-	1 000
1 050 millions d'euros (juillet 2011)	4,750%	4,67%	juil.-21	1 050 (b)	-	-	-	-	-	1 050	750
750 millions d'euros (mars 2010)	4,000%	4,15%	mars-17	750	-	-	-	-	750	-	750
700 millions d'euros (décembre 2009)	4,875%	4,95%	déc.-19	700	-	-	-	-	-	700	700
500 millions d'euros (décembre 2009)	4,250%	4,39%	déc.-16	500	-	-	-	-	500	-	500
300 millions d'euros - SFR (juillet 2009)	5,000%	5,05%	juil.-14	300	-	300	-	-	-	-	300
1 120 millions d'euros (janvier 2009)	7,750%	7,69%	janv.-14	894	-	894	-	-	-	-	894
700 millions de dollars (avril 2008)	6,625%	6,85%	avr.-18	544	-	-	-	-	-	544	541
700 millions d'euros (octobre 2006)	4,500%	5,47%	oct.-13	700	-	700	-	-	-	-	700
1 000 millions d'euros - SFR (juillet 2005)	3,375%	4,14%	juil.-12	-	-	-	-	-	-	-	1 000
700 millions de dollars (avril 2008)	5,750%	6,06%	avr.-13	- (c)	-	-	-	-	-	-	541
600 millions d'euros (février 2005)	3,875%	3,94%	févr.-12	-	-	-	-	-	-	-	600
<b>Valeur de remboursement des emprunts obligataires</b>				<b>10 234</b>	<b>-</b>	<b>1 894</b>	<b>1 420</b>	<b>500</b>	<b>2 500</b>	<b>3 920</b>	<b>9 276</b>

- a. Cette tranche de l'emprunt obligataire émis en dollars en avril 2012 fait l'objet d'une couverture de change USD–EUR (*cross-currency swap*) au taux de 1,3082 euro/dollar, soit une contre-valeur à l'échéance de 420 millions d'euros. Au 30 septembre 2012, la contre-valeur de cet emprunt au taux de clôture s'élève à 427 millions d'euros.
- b. Cet emprunt obligataire a été augmenté de 300 millions d'euros en avril 2012.
- c. Cet emprunt obligataire a été remboursé de manière anticipée en avril/mai 2012 au moyen d'une offre publique de rachat.

Les obligations émises en euros sont cotées à la bourse du Luxembourg.

Les obligations émises en dollars sont converties en euros en utilisant le taux de change euro/dollar à la clôture, soit 1,28765 euro/dollar au 30 septembre 2012 (1,29290 euro/dollar par rapport au 31 décembre 2011).

Les emprunts obligataires émis par le groupe contiennent des clauses habituelles de cas de défaut, d'engagement de ne pas constituer de sûretés au titre d'une quelconque dette obligataire (*negative pledge*) et en matière de rang (clause de *pari-passu*). En outre, les emprunts obligataires émis par Vivendi SA contiennent une clause de changement de contrôle qui s'appliquerait si, à la suite d'un tel événement, la note long terme de Vivendi SA était dégradée en dessous du niveau d'investissement (Baa3/BBB-).

## 8.2 Emprunts bancaires

(en millions d'euros)	Échéance	Montant maximum	30	Arrivant à maturité avant le 30 septembre					Arrivant à maturité	31	
			septembre 2012	2013	2014	2015	2016	2017	après le 30 septembre 2017	décembre 2011	
Ligne de crédit de 1,5 milliard d'euros (mai 2012)	mai-17	1 500 (a)	300	-	-	-	-	-	300	-	-
Ligne de crédit de 1,1 milliard d'euros (janvier 2012)	janv.-17	1 100 (b)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ligne de crédit de 40 millions d'euros (janvier 2012)	janv.-15	40	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ligne de crédit de 5 milliards d'euros (mai 2011)											
tranche B : 1,5 milliard d'euros	mai-14	1 500	725	-	725	-	-	-	-	-	725
tranche C : 2 milliards d'euros	mai-16	2 000	975	-	-	-	975	-	-	-	410
Ligne de crédit de 1 milliard d'euros (septembre 2010)	sept.-15	1 000	475	-	-	475	-	-	-	-	-
Ligne de crédit de 1,2 milliard d'euros - SFR (juin 2010)	juin-15	1 200	500	-	-	500	-	-	-	-	-
Ligne de crédit de 2 milliards d'euros (février 2008)	-	- (a)	-	-	-	-	-	-	-	-	890
Ligne de crédit de 2 milliards d'euros (août 2006)	-	- (a)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 000
Programmes de titrisation - SFR (mars 2011)	-	- (c)	-	-	-	-	-	-	-	-	422
GVT - BNDES	-	590	374	31	30	69	70	58	116	-	299
Maroc Telecom - Emprunt de 3 milliards de dirhams	juil.-14	108	108	54	54	-	-	-	-	-	149
Groupe Canal+ - Vietnam	févr.-14	20	16	-	16	-	-	-	-	-	22
<b>Lignes de crédit bancaire confirmées tirées</b>			<b>3 473</b>	<b>85</b>	<b>825</b>	<b>1 044</b>	<b>1 045</b>	<b>358</b>	<b>116</b>		<b>4 917</b>
Lignes de crédit bancaire confirmées et non tirées			5 585	-	779	1 300	1 062	2 337	107		7 164
<b>Total des lignes de crédit bancaire du groupe</b>			<b>9 058</b>	<b>85</b>	<b>1 604</b>	<b>2 344</b>	<b>2 107</b>	<b>2 695</b>	<b>223</b>		<b>12 081</b>
Billets de trésorerie émis (d)			3 087	3 087							529

- a. En mai 2012, Vivendi a mis en place une ligne de crédit bancaire syndiquée de 1,5 milliard d'euros à échéance mai 2017, refinançant par anticipation deux lignes d'un montant total de 3 milliards d'euros (respectivement la ligne de 2 milliards d'euros d'août 2006, à échéances août 2013 pour 1,7 milliard d'euros et août 2012 pour 0,3 milliard d'euros ainsi que la ligne de 1 milliard d'euros de février 2008, à échéance février 2013).
- b. En janvier 2012, Vivendi a mis en place une ligne de crédit bancaire de 1,1 milliard d'euros d'une durée de 5 ans refinançant par anticipation une ligne de 1,5 milliard d'euros à échéance initiale décembre 2012 et un crédit syndiqué de SFR de 0,5 milliard d'euros à échéance initiale mars 2012.
- c. Le programme de titrisation de SFR a été arrêté en juin 2012.
- d. Les billets de trésorerie sont adossés à des lignes de crédit bancaire confirmées. Ils sont classés dans les emprunts à court terme du bilan consolidé.

Les lignes de crédit bancaire de Vivendi SA et SFR, lorsqu'elles sont tirées, portent intérêt à taux variable.

En outre, au cas où le verdict de Liberty Media était homologué (se reporter à la note 10), Vivendi devrait, pour faire appel, remettre à un tribunal américain une sûreté. Le 28 septembre 2012, Vivendi a finalisé le contrat engageant un groupe de banques à émettre une sûreté au profit et sous réserve de l'accord du tribunal dans l'hypothèse où le jugement serait prononcé.

## 8.3 Notation de la dette financière

La notation de Vivendi au 12 novembre 2012, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2012, est la suivante :

Agence de notation	Date de notation	Type de dette	Notations	Perspective
<b>Standard &amp; Poor's</b>	27 juillet 2005	Dette long terme <i>corporate</i>	BBB	Négative (a)
		Dette court terme <i>corporate</i>	A-2	
		Dette senior non garantie ( <i>unsecured</i> )	BBB	
<b>Moody's</b>	13 septembre 2005	Dette long terme senior non garantie ( <i>unsecured</i> )	Baa2	Stable
<b>Fitch Ratings</b>	10 décembre 2004	Dette long terme senior non garantie ( <i>unsecured</i> )	BBB	Stable

- a. Le 26 octobre 2012, Standard & Poor's a retiré la surveillance négative sous laquelle la dette de Vivendi avait été placée le 4 juillet 2012 et a confirmé la notation, avec perspective négative, de la dette à long terme BBB et à court terme A-2 de Vivendi.

## Note 9 Engagements

### 9.1 Engagements d'achats et de cessions de titres

- Partenariat stratégique entre Groupe Canal+, ITI et TVN en Pologne : se reporter à la note 2.4.

### 9.2 Passifs et actifs éventuels consécutifs aux engagements donnés ou reçus dans le cadre de cessions ou d'acquisitions de titres

- Engagements souscrits ou reçus par Vivendi et UMG dans le cadre de l'acquisition d'EMI Recorded Music : se reporter à la note 2.1.
- Engagements souscrits par Vivendi et Groupe Canal+ dans le cadre de l'acquisition des chaînes du Groupe Bolloré : se reporter à la note 2.2.
- Enquête sur l'exécution des engagements pris par Groupe Canal+ dans le cadre du rapprochement entre le groupe TPS et CanalSatellite. Se reporter à la note 10 pour une description des injonctions prononcées par l'Autorité de la concurrence et des procédures en cours. Concomitamment, Groupe Canal+ travaille à la préparation de la mise en œuvre de ces injonctions.
- Sortie anticipée des engagements locatifs liés aux trois derniers immeubles en Allemagne : après avoir cédé en novembre 2007 les sociétés portant les engagements de crédit-bail sur les immeubles berlinois Lindencorso, Anthropolis et Dianapark (les « Sociétés »), Vivendi était resté garant des obligations de paiement de ces loyers. Suite à l'exercice anticipé des options d'achat de ces immeubles par les Sociétés, il a été mis fin le 5 octobre 2012, à la garantie de Vivendi, soit 277 millions d'euros au 31 décembre 2011. En parallèle, la contre-garantie apportée par les acquéreurs des Sociétés à Vivendi (200 millions d'euros) a été annulée, ainsi que le nantissement au profit de Vivendi de la trésorerie des Sociétés (40 millions d'euros au 31 décembre 2011). Par ailleurs, Vivendi a conservé à sa charge les obligations de nature fiscale consenties lors de la cession des Sociétés.

### 9.3 Pactes d'actionnaires

- Droit de liquidité de Lagardère sur sa participation minoritaire dans Canal+ France :
  - le 26 mars 2012, Lagardère a de nouveau exercé son droit de liquidité au titre de la fenêtre 2012 ;
  - le 30 mai 2012, Lagardère a confirmé l'exercice de son droit de liquidité ;
  - le 27 juin 2012, Vivendi a notifié à Lagardère son souhait de ne pas acquérir ladite participation ;
  - le 12 juillet 2012, un nouveau processus d'introduction en bourse a été initié.

## Note 10 Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Vivendi est mis en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires, gouvernementales, arbitrales et administratives.

La description des litiges dans lesquels Vivendi ou des sociétés de son groupe sont parties (demandeur ou défendeur) est présentée dans la note 27 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 figurant dans le Document de référence 2011 (pages 258 et suivantes) et dans la section 3 du Chapitre 2 figurant dans le Document de référence 2011 (pages 61 et suivantes). Les paragraphes suivants constituent une mise à jour au 12 novembre 2012, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes des neuf premiers mois de l'exercice 2012.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

### Procès des anciens dirigeants de Vivendi à Paris

En octobre 2002, le Pôle financier du Parquet de Paris a ouvert une instruction, pour diffusion dans le public d'informations fausses ou trompeuses sur les perspectives ou la situation de la société et pour présentation et publication de comptes inexacts, insincères ou infidèles (exercices 2000 et 2001). A la suite de la transmission, le 6 juin 2005, au Parquet d'un rapport d'enquête de l'AMF, l'instruction a fait l'objet d'un réquisitoire supplétif portant sur les rachats par la société de ses propres titres entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2001. Vivendi s'est constitué partie civile.

Le 23 janvier 2009, le Procureur de la République a transmis au juge d'instruction et aux parties civiles un réquisitoire définitif de non-lieu sur l'ensemble des faits reprochés. Le 16 octobre 2009, le juge d'instruction a ordonné un renvoi de toutes les parties devant le Tribunal correctionnel. Il n'a pas été retenu comme motif de renvoi la présentation ni la publication de comptes incorrects, insincères ou infidèles. Le procès s'est tenu du 2 au 25 juin 2010 devant la 11<sup>ème</sup> Chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris. Le procureur de la République a demandé la relaxe de tous les prévenus.

Le Tribunal correctionnel a rendu son délibéré le 21 janvier 2011. Il a confirmé la qualité de partie civile de Vivendi. Jean-Marie Messier, Guillaume Hannezo, Edgar Bronfman Jr et Eric Licoys ont été condamnés à des peines avec sursis et à des amendes. En outre, Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo ont été condamnés solidairement à des dommages et intérêts au profit des actionnaires parties civiles recevables. Un appel a été interjeté par les anciens dirigeants de Vivendi ainsi que par certaines parties civiles. Le procès en appel se tiendra du 28 octobre au 26 novembre 2013.

Le 7 janvier 2010, Monsieur Philippe Foiret, agissant en qualité de partie civile, a cité Vivendi et Veolia afin de tenter d'engager leur responsabilité pour les fautes commises par leurs anciens dirigeants. Le 27 janvier 2012, le Tribunal correctionnel a débouté Monsieur Foiret de sa demande.

### Securities class action aux Etats-Unis

Depuis le 18 juillet 2002, seize recours ont été déposés contre Vivendi, Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo devant le tribunal du District sud de New York et le tribunal du District central de Californie. Le tribunal du District sud de New York a décidé, le 30 septembre 2002, de regrouper ces réclamations sous la forme d'un recours unique « In re Vivendi Universal SA Securities Litigation », qu'il a placé sous sa juridiction.

Les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint, entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002, certaines dispositions du Securities Act de 1933 et du Securities Exchange Act de 1934, notamment en matière de communication financière. Le 7 janvier 2003, ils ont formé un recours collectif dit « class action », susceptible de bénéficier à d'éventuels groupes d'actionnaires.

Le juge en charge du dossier a décidé le 22 mars 2007, dans le cadre de la procédure de « certification » des plaignants potentiels (« class certification »), que les personnes de nationalités américaine, française, anglaise et hollandaise ayant acheté ou acquis des actions ou des American Depository Receipts (ADR) Vivendi (anciennement Vivendi Universal SA) entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002 pourraient intervenir dans cette action collective.

Depuis la décision de « certification », plusieurs actions nouvelles à titre individuel ont été initiées contre Vivendi sur les mêmes fondements. Le 14 décembre 2007, le juge a décidé de consolider ces actions individuelles avec la « class action », pour les besoins de la procédure de recherche de preuves (« discovery »). Le 2 mars 2009, le juge a décidé de dissocier la plainte de Liberty Media de la « class action ». Le 12 août 2009, il a dissocié les différentes actions individuelles, de la « class action ».

Le 29 janvier 2010, le jury a rendu son verdict. Le jury a estimé que Vivendi était à l'origine de 57 déclarations fausses ou trompeuses entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002. Ces déclarations ont été considérées comme fausses ou trompeuses, au regard de la Section 10(b) du Securities Exchange Act de 1934, dans la mesure où elles ne révélaient pas l'existence d'un prétendu risque de liquidité, ayant atteint son niveau maximum en décembre 2001. Le jury a, en revanche, conclu que ni M. Jean-Marie Messier ni M. Guillaume Hannezo n'étaient responsables de ces manquements. Le jury a condamné la société à des dommages correspondant à une inflation journalière de la valeur du titre Vivendi allant de 0,15 euro à 11 euros par action et de 0,13 dollar à 10 dollars par ADR, en fonction de la date d'acquisition de chaque action ou ADR, soit un peu moins de la moitié des chiffres avancés par les plaignants. Le jury a également estimé que l'inflation du cours de l'action Vivendi était tombée à zéro durant les trois semaines qui ont suivi l'attentat du 11 septembre 2001 ainsi que pendant certains jours de bourse fériés sur les places de Paris ou de New York (12 jours).

Le 24 juin 2010, la Cour Suprême des Etats-Unis a rendu une décision de principe dans l'affaire Morrison v. National Australia Bank, dans laquelle elle a jugé que la loi américaine en matière de litiges boursiers ne s'applique qu'aux « transactions réalisées sur des actions cotées sur le marché américain » et aux « achats et ventes de titres intervenus aux Etats-Unis ».

Dans une décision du 17 février 2011, publiée le 22 février 2011, le juge, en application de la décision « Morrison », a fait droit à la demande de Vivendi en rejetant les demandes de tous les actionnaires ayant acquis leurs titres sur la bourse de Paris et a limité le dossier aux seuls actionnaires français, américains, britanniques et néerlandais ayant acquis des ADRs sur la bourse de New York. Le juge a refusé d'homologuer le verdict du jury, comme cela lui était demandé par les plaignants, estimant que cela était prématuré et que le processus d'examen des demandes d'indemnisation des actionnaires devait d'abord être mené. Le juge n'a pas non plus fait droit aux « post trial motions » de Vivendi contestant le verdict rendu par le jury. Le 8 mars 2011, les plaignants ont formé une demande d'appel, auprès de la Cour d'appel fédérale pour le Second Circuit, de la décision du juge du 17 février 2011. Cette Cour d'appel fédérale l'a rejetée, le 20 juillet 2011, et a écarté de la procédure les actionnaires ayant acquis leurs titres sur la bourse de Paris.

Dans une décision en date du 27 janvier 2012, publiée le 1<sup>er</sup> février 2012, en application de la décision « Morrison », le juge a également rejeté les plaintes des actionnaires individuels ayant acheté des actions ordinaires de la société sur la Bourse de Paris.

Dans une décision du 5 juillet 2012, le juge a rejeté la demande des plaignants d'étendre la « class » à d'autres nationalités que celles retenues dans la décision de certification du 22 mars 2007. Le juge a par ailleurs indiqué que le processus d'examen des demandes d'indemnisation des actionnaires débutera au cours du deuxième semestre 2012. Au cours de ce processus, Vivendi aura la possibilité de contester le bien-fondé des demandes des actionnaires.

Vivendi estime disposer de solides arguments en appel, le moment venu. Vivendi entend notamment contester les arguments des plaignants relatifs au lien de causalité (« loss causation ») et aux dommages retenus par le juge et plus généralement, un certain nombre de décisions prises par lui pendant le déroulement du procès. Plusieurs éléments du verdict seront aussi contestés.

Sur la base du verdict rendu le 29 janvier 2010 et en se fondant sur une appréciation des éléments exposés ci-dessus, étayée par des études réalisées par des sociétés spécialisées, faisant autorité dans le domaine de l'évaluation des dommages dans le cadre des class actions, conformément aux principes comptables décrits dans les notes 1.3.1 (recours à des estimations) et 1.3.8 (provisions) de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 du Document de référence 2011 (pages 182 et 192), Vivendi avait comptabilisé au 31 décembre 2009 une provision d'un montant de 550 millions d'euros, au titre de l'estimation des dommages qui pourraient, le cas échéant, être versés aux plaignants. Vivendi a procédé au réexamen du montant de la provision liée à la procédure de Securities class action compte tenu de la décision de la Cour fédérale du District Sud de New-York du 17 février 2011 dans notre affaire, faisant suite à l'arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis du 24 juin 2010 dans l'affaire « Morrison ». En utilisant une méthodologie identique et en s'appuyant sur les travaux des mêmes experts qu'à fin 2009, Vivendi a réexaminé le montant de la provision et l'a fixé à 100 millions d'euros au 31 décembre 2010, au titre de l'estimation des dommages qui pourraient, le cas échéant, être versés aux seuls plaignants ayant acquis des ADRs aux Etats-Unis. Par conséquent, Vivendi a constaté une reprise de provision de 450 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre une dotation de 550 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Vivendi considère que cette estimation et les hypothèses qui la sous-tendent sont susceptibles d'être modifiées avec l'évolution de la procédure et, par suite, le montant des dommages qui, le cas échéant, serait versé aux plaignants pourrait varier sensiblement, dans un sens ou dans l'autre, de la provision. Comme le prévoient les normes comptables applicables, les hypothèses détaillées sur lesquelles se fonde cette estimation comptable ne sont pas présentées car leur divulgation au stade actuel de la procédure pourrait être de nature à porter préjudice à Vivendi.

### **Plainte de Liberty Media Corporation**

Le 28 mars 2003, Liberty Media Corporation et certaines de ses filiales ont engagé une action contre Vivendi et Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo devant le tribunal fédéral du District sud de New-York sur la base du contrat conclu entre Vivendi et Liberty Media relatif à la création de Vivendi Universal Entertainment en mai 2002. Les plaignants allèguent une violation des dispositions du Securities Exchange Act de 1934 et de certaines garanties et représentations contractuelles. Cette procédure a été consolidée avec la class action pour les besoins de la procédure de « discovery », mais en a été dissociée le 2 mars 2009. Le juge en charge du dossier a autorisé Liberty Media à se prévaloir du verdict rendu dans la class action quant à la responsabilité de Vivendi (« collateral estoppel »).

Le 25 juin 2012, le jury a rendu son verdict. Il a estimé que Vivendi était à l'origine de certaines déclarations fausses ou trompeuses et de la violation de plusieurs garanties et représentations contractuelles et a accordé à Liberty Media des dommages d'un montant de 765 millions d'euros. Vivendi a déposé plusieurs motions (« post-trial motions ») auprès du juge afin notamment que ce dernier écarte le verdict du jury pour absence de preuves et ordonne un nouveau procès. A ce stade, le verdict rendu par le jury ne constitue pas un jugement exécutoire à l'encontre de Vivendi, le juge en charge du dossier devant au préalable se prononcer sur les « post trial motions », puis, le cas échéant, homologuer le verdict en jugement, ce qui permettra alors à Vivendi d'en faire appel. Nous estimons disposer de solides arguments en appel.

Compte tenu de l'absence de jugement opposable en l'état à Vivendi dans la procédure Liberty Media et des différentes motions pendantes devant le juge pouvant l'amener à ne pas homologuer ou à modifier de manière significative le verdict rendu par le jury, les comptes de Vivendi n'incluent, à ce stade, aucune provision pour cette affaire. Cette position sera réexaminée en fonction de l'évolution du dossier Liberty Media et des éléments nouveaux qui seront portés à la connaissance de Vivendi.

### **LBBW et autres contre Vivendi**

Le 4 mars 2011, 26 investisseurs institutionnels de nationalités allemande, canadienne, luxembourgeoise, irlandaise, italienne, suédoise, belge et autrichienne ont assigné Vivendi devant le Tribunal de commerce de Paris en vue d'obtenir des dommages et intérêts en réparation d'un préjudice allégué qui résulterait de quatre communications financières diffusées en octobre et décembre 2000, septembre 2001 et avril 2002. Le 10 avril et le 23 avril 2012, Vivendi a reçu deux assignations similaires : l'une délivrée par un fonds de pension américain le Public Employee Retirement System of Idaho et l'autre délivrée par six investisseurs institutionnels de nationalités allemande et britannique. Le 8 août 2012, le British Columbia Investment Management Corporation a également assigné Vivendi sur les mêmes fondements.

## California State Teachers Retirement System et autres contre Vivendi et Jean-Marie Messier

Le 27 avril 2012, 67 investisseurs institutionnels étrangers ont assigné Vivendi et Jean-Marie Messier devant le Tribunal de commerce de Paris en réparation d'un prétendu préjudice résultant de la communication financière de Vivendi et son ancien dirigeant entre 2000 et 2002. Le 6 septembre 2012, 24 nouvelles parties sont intervenues à la procédure.

## SFR contre Free

Le 21 mai 2012, Free a assigné SFR devant le Tribunal de commerce de Paris. Free conteste le modèle de subventionnement du mobile de SFR qu'il qualifie de crédit à la consommation « dissimulé » et prétend qu'il constitue une pratique déloyale et trompeuse. L'audience s'est tenue le 8 octobre et un jugement est attendu le 4 décembre 2012.

## Enquête sur l'exécution des engagements pris dans le cadre du rapprochement entre CanalSatellite et TPS

L'Autorité de la concurrence s'est saisie d'office de l'exécution des engagements souscrits par Vivendi et Groupe Canal+ dans le cadre du rapprochement des sociétés TPS et CanalSatellite.

L'Autorité de la concurrence a rendu le 20 septembre 2011 une décision par laquelle elle constate que Groupe Canal+ n'a pas respecté plusieurs engagements - dont certains jugés par elle essentiels - auxquels était subordonnée la décision autorisant en 2006 l'acquisition de TPS et CanalSatellite par Vivendi et Groupe Canal+. En conséquence, l'Autorité de la concurrence a retiré la décision d'autorisation de l'opération, obligeant ainsi Vivendi et Groupe Canal+ à notifier à nouveau l'opération à l'Autorité de la concurrence dans un délai d'un mois. L'Autorité a par ailleurs prononcé à l'encontre de Groupe Canal+ une sanction pécuniaire de 30 millions d'euros.

Le 24 octobre 2011, l'opération a de nouveau été notifiée auprès de l'Autorité de la concurrence. Vivendi et Groupe Canal+ ont déposé le 4 novembre 2011 un recours, contre la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2011 devant le Conseil d'Etat. Dans ce cadre, ils ont soulevé deux questions prioritaires de constitutionnalité que le Conseil d'Etat, compte tenu de leur caractère sérieux, avait transmises, par décision en date du 17 juillet 2012, au Conseil constitutionnel. Ce dernier, le 12 octobre 2012, a déclaré conformes à la Constitution les dispositions législatives attaquées.

Le 23 juillet 2012, l'Autorité de la concurrence a rendu sa décision sur la nouvelle notification. Elle autorise l'acquisition de TPS et CanalSatellite par Vivendi et Groupe Canal Plus sous réserve du respect d'un certain nombre d'injonctions. Ces injonctions visent principalement l'acquisition des droits cinématographiques auprès des studios américains et des producteurs français, la participation de Groupe Canal+ dans Orange Cinéma séries, la distribution des chaînes thématiques et les services non linéaires (vidéo à la demande et vidéo à la demande par abonnement).

Vivendi et Groupe Canal+ contestent l'analyse menée par l'Autorité de la concurrence ainsi que le bien-fondé des injonctions prononcées. Le 30 août 2012, Vivendi et Canal+ ont déposé devant le Conseil d'Etat un recours demandant l'annulation de la décision du 23 juillet 2012. Ils ont également déposé deux référés-suspension des décisions du 20 septembre 2011 et du 23 juillet 2012.

Ces référés-suspension ont été rejetés par le Conseil d'Etat, respectivement les 17 septembre et le 22 octobre 2012. Une audience au fond sur l'annulation des décisions des 20 septembre 2011 et 23 juillet 2012 se tiendra le 14 décembre 2012.

## Parabole Réunion

En juillet 2007, Parabole Réunion a introduit une procédure devant le tribunal de grande instance de Paris consécutive à l'arrêt de la distribution exclusive des chaînes TPS sur les territoires de La Réunion, de Mayotte, de Madagascar et de la République de Maurice. Par jugement en date du 18 septembre 2007, le groupe Canal+ s'est vu interdire sous astreinte de permettre la diffusion par des tiers des dites chaînes, sauf à proposer à Parabole Réunion leur remplacement par d'autres chaînes exclusives d'attractivité équivalente. Groupe Canal+ a interjeté appel au fond de ce jugement. Le 19 juin 2008, la Cour d'Appel de Paris a infirmé le jugement et débouté la société Parabole Réunion de ses principales demandes. Le 19 septembre 2008, Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation. Le 10 novembre 2009, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Parabole Réunion. Le 24 septembre 2012, Parabole Réunion a assigné à jour fixe les sociétés Groupe Canal+, Canal+ France et Canal+ Distribution, en liquidation de l'astreinte prononcée par le Tribunal de grande instance de Paris le 18 septembre 2007.

En parallèle, le 21 octobre 2008, Parabole Réunion et ses actionnaires ont assigné les sociétés Canal Réunion, Canal+ Overseas, CanalSatellite Réunion, Canal+ France, Groupe Canal+ et Canal+ Distribution afin d'obtenir l'exécution forcée du protocole d'accord signé entre elles le 30 mai 2008, en vue du rapprochement de leurs activités de distribution de chaînes de télévision dans l'océan indien. Ce protocole, qui était soumis à la réalisation d'un certain nombre de conditions suspensives, était devenu caduc. Le 15 juin 2009, le Tribunal de commerce a rejeté les demandes de Parabole Réunion. Celle-ci a fait appel de cette décision et a été déboutée. Le 23 mai 2011, Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation.

Parabole Réunion a également intenté plusieurs procédures visant à la constatation du maintien de la chaîne TPS Foot, notamment devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre. Le 16 septembre 2010, la Cour d'appel de Versailles a débouté Parabole Réunion de ces demandes. Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation, qui a été rejeté le 6 janvier 2012.

Le 26 avril 2012, Parabole Réunion a assigné Canal+ France, Groupe Canal+ et Canal+ Distribution devant le Tribunal de grande instance de Paris aux fins de constater le manquement par les sociétés du Groupe Canal+ à leurs obligations contractuelles envers la société Parabole Réunion et à leurs engagements auprès du Ministre de l'Economie.

### **FBT et Eminem contre UMG**

Le 21 mai 2007, FBT (label de l'artiste Eminem) a assigné UMG pour violation contractuelle dans le cadre de la production d'un album et a demandé le versement de royalties supplémentaires pour les téléchargements de musique et de sonneries en ligne. Le 6 mars 2009, la Cour de Los Angeles a rejeté les demandes de FBT qui a fait appel. La Cour d'appel a infirmé la décision de première instance. Le 21 mars 2011, la Cour Suprême des Etats-Unis, sans se prononcer sur le fond du dossier, a refusé d'entendre le recours d'UMG, comme elle est en droit de le faire discrétionnairement. Dans une décision du 27 juin 2012, le juge en charge du dossier a permis à FBT et Eminem d'élargir le périmètre de leur plainte et de remettre en cause le mode de calcul des royalties sur les téléchargements à l'étranger. Le 19 octobre 2012, les parties ont signé un accord transactionnel mettant fin au litige.

### **Actions collectives contre UMG relatives au téléchargement de musique en ligne**

Depuis 2011, plusieurs actions collectives ont été engagées à l'encontre d'UMG et d'autres majors de l'industrie musicale par des artistes demandant le versement de royalties supplémentaires pour les téléchargements de musique et de sonneries en ligne. UMG conteste le bien-fondé de ces actions.

### **Studio Infinity Ward, filiale d'Activision Blizzard**

A l'issue d'une enquête interne pour manquement contractuel et insubordination à l'encontre de deux dirigeants du studio Infinity Ward, Activision Blizzard a procédé le 1<sup>er</sup> mars 2010 au licenciement de Jason West et Vince Zampella. Le 3 mars 2010, les deux anciens dirigeants ont assigné Activision Blizzard devant la Cour Supérieure de Los Angeles pour manquement contractuel et licenciement abusif. Le 9 avril 2010, Activision Blizzard a assigné à son tour les deux anciens dirigeants d'Infinity Ward pour manquement contractuel et non-respect du devoir de loyauté. En outre, 38 salariés, actuels et anciens, du studio Infinity Ward ont assigné le 27 avril 2010 Activision Blizzard devant la Cour Supérieure de Los Angeles, pour manquement contractuel et violation du Code du travail de l'Etat de Californie. Le 8 juillet 2010, 7 autres plaignants se sont joints à l'action, dans le cadre d'une plainte consolidée. Ils soutiennent qu'Activision Blizzard ne leur aurait pas versé des primes et autres rémunérations auxquelles ils auraient droit.

Activision Blizzard a déposé, le 21 décembre 2010, une plainte reconventionnelle amendée (« consolidated cross complaint ») visant à introduire la société Electronic Arts dans la cause, la procédure de recherche de preuve (« discovery ») ayant permis de mettre en évidence la complicité d'Electronic Arts dans cette affaire. La Cour de Los Angeles, à la demande d'Activision Blizzard, a accepté de transférer l'affaire à une chambre spécialisée dans les affaires dites « complexes » (« Complex division »). Le 31 mai 2012, les parties ont signé un accord transactionnel mettant fin au litige.

### **Actions dans le cadre de la taxe ICMS**

GVT est partie dans plusieurs Etats du Brésil à différents litiges concernant l'application de la taxe "ICMS" sur les services internet et haut débit qu'elle fournit. L'ICMS (*Impostos Sobre Circulações de Mercadorias e Prestações de Serviços*) est une taxe sur les transactions relatives à la circulation des biens et la fourniture de services de transport, de communication et d'électricité.

Des décisions favorables à GVT ont été rendues dans plusieurs Etats, mais le *Superior Tribunal de Justiça*, la Cour Suprême Fédérale brésilienne, n'a pas encore statué sur le sujet.

Le 5 août 2011, la *Confaz* (l'organisme national de coordination des politiques fiscales des Etats brésiliens) a publié un projet de résolution qui, s'il était accepté par chaque Etat concerné, permettrait à GVT, ainsi qu'à toutes les autres sociétés qui contestent l'application de l'ICMS sur les services internet et haut débit, d'engager des négociations en vue d'apurer le passé et de clarifier les règles applicables à l'avenir. A ce jour, GVT a conclu des accords dans ce cadre avec la plupart des Etats dans lesquels il opère.

En outre, GVT est partie dans plusieurs Etats du Brésil à des litiges concernant l'application de l'ICMS sur les services voix du téléphone. GVT soutient que l'ICMS ne devrait pas être prélevé sur le forfait mensuel. Sur les dix-huit procédures initiées par GVT, toutes ont fait l'objet de décisions favorables et onze ne sont plus susceptibles d'appel.

## **Note 11 Evénements postérieurs à la clôture**

Néant.